



RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

SOMMAIRE

Introduction	4
Les mesures relatives aux collectivités locales	6

BUDGET PRINCIPAL

Les recettes de fonctionnement	17
La fiscalité directe locale	21
Les dotations	23
Les dépenses de fonctionnement	25
Les données relatives aux ressources humaines	31
Les épargnes	50
Le programme pluriannuel d'investissement	55
L'état de la dette	63
Synthèse de la projection 2026-2030	67

SERVICE DE L'EAU

Les recettes de fonctionnement	71
Les dépenses de fonctionnement	72
L'état de la dette	74
Les recettes d'investissement	75
Les dépenses d'investissement	75
Le programme pluriannuel d'investissement	76

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Les recettes de fonctionnement	78
Les dépenses de fonctionnement	79
L'état de la dette	81
Les recettes d'investissement	82
Les dépenses d'investissement	82
Le programme pluriannuel d'investissement	83

CINEMA LE REX

Les recettes de fonctionnement	85
Les dépenses de fonctionnement	85
L'état de la dette	86
Les recettes d'investissement	87
Les dépenses d'investissement	87

MARCHE COUVERT

Les recettes de fonctionnement	89
Les dépenses de fonctionnement	89
L'état de la dette	90
Les dépenses d'investissement	91
Les recettes d'investissement	91

LES SCENES D'ABBEVILLE

Les recettes de fonctionnement	93
Les dépenses de fonctionnement	93
Les dépenses d'investissement	94
Les recettes d'investissement	94
Glossaire.....	95

Références légales :

Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Pour l'application de l'article L. 1612-26, le rapport de la commune fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

La commune transmet le rapport au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.

Les dispositions du premier alinéa de l'article L. 1612-26 ne sont pas applicables aux communes de moins de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par décret.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) indique que **le Débat d'Orienta**tion** Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.**

Le Débat d'Orienta**tion** Budgétaire (DOB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

En complément de la loi NOTRe, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) prévoit de nouvelles règles en la matière :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Ces orientations budgétaires s'appuient sur l'analyse financière rétrospective et prospective réalisée par les services municipaux, réactualisée chaque année et dont les éléments essentiels sont présentés ci-après.



INTRODUCTION

LE CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

La situation de l'économie française est un peu paradoxale en cette rentrée. La croissance est faible mais elle demeure proche de son potentiel (+ 0,3 % au 2ème trimestre en rythme instantané après +0,1 %, la Banque de France tablant sur une progression de 0,3 % au 3ème trimestre). Au total, elle pourrait avoisiner + 0,7 % en moyenne en 2025. Le taux de chômage (7,5 % au 2ème trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Par ailleurs, l'inflation est faible (+ 0,9 % sur un an en août, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison de la baisse des prix de l'électricité en février dernier). Enfin, même si les échanges de biens restent très déficitaires, le solde courant n'est pas très éloigné de l'équilibre (- 13,6 Md€ sur 12 mois en juillet, soit environ 0,5 % du PIB), l'excédent sur les échanges de services, en particulier sur les flux touristiques, compensant un déficit sur les biens. Pourtant, l'incertitude politique inquiète tant les investisseurs qui achètent de la dette française que les agents économiques résidents. Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2ème trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également. Leurs investissements sont en recul de 1,5 % sur un an au 2ème trimestre et les créations nettes d'emploi sont quasiment nulles sur un an malgré un petit ressaut au 2ème trimestre. Les enquêtes réalisées auprès des PME mettent en avant un certain attentisme, à la fois du côté des embauches mais aussi en matière d'investissement. La BCE a poursuivi son cycle d'assouplissement monétaire au 1er semestre mais elle a opté pour le statu quo en juillet et en septembre. Le niveau actuel des taux directeurs (2 % pour le taux de dépôt) est considéré comme neutre sur l'économie (il n'agit ni comme un stimulant, ni comme un frein). La baisse des taux longs avait permis notamment un raffermissement du marché immobilier avant que l'absence de visibilité politique ne soit un facteur de tension. Autour de 3,5 %, le rendement de l'OAT 10 ans, qui pâtit de l'incertitude politique, est désormais supérieur à la croissance potentielle nominale (de l'ordre de 3 % à moyen terme), ce qui ne facilite pas l'équation budgétaire. Si cet écart persistait plusieurs années, il faudrait dégager un excédent budgétaire hors charges d'intérêts pour stabiliser la dette... ce qui n'est jamais arrivé depuis 25 ans.

Évolution en %	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	2,3	1,0	1,3	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,4	7,5	7,6	7,4

Source : Banque de France, 15 septembre 2025.

Inflation mesurée sur un an

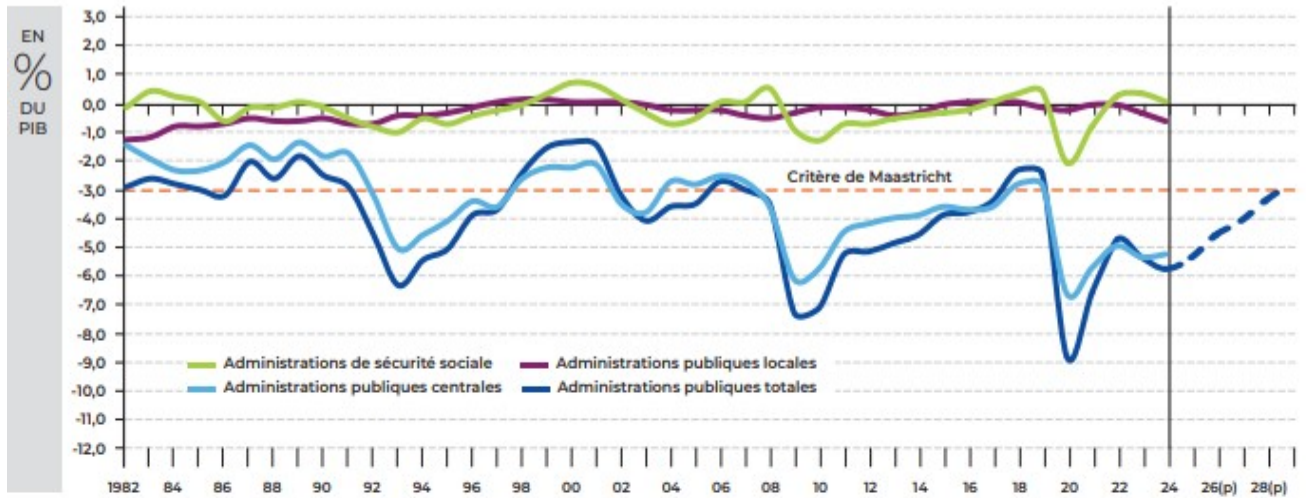
© La Banque Postale



Source : LSEG Datastream.

Le déficit des administrations publiques

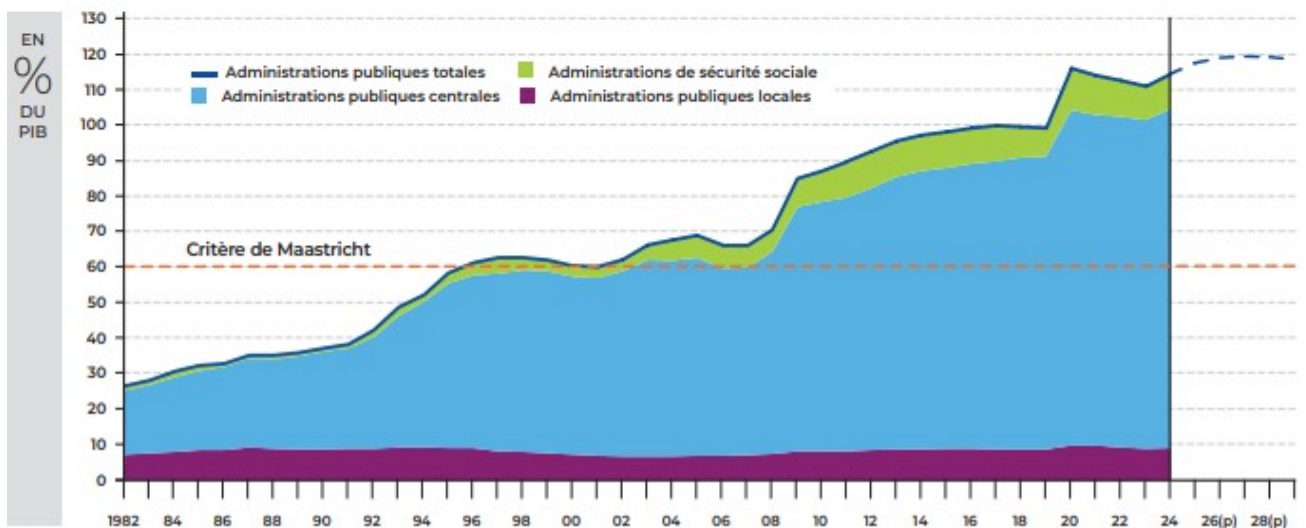
© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).



LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Il est des années où les finances publiques locales suivant des trajectoires connues, la prévision des résultats d'un exercice trois mois avant son terme peut paraître facile. Telle semble être en partie la situation en 2025 : trajectoire classique d'une fin de mandat municipal, combinant une évolution de la pression fiscale quasiment nulle et l'achèvement des projets d'investissement ; trajectoire cyclique d'un ralentissement économique marqué corrélé à un fort ralentissement de l'inflation ; trajectoire ambitieuse d'un accroissement des dépenses locales consacrées à la transition écologique ; et enfin, peut-être la plus importante, trajectoire entamée lentement d'un redressement des finances publiques associant, de façon encore modérée, les collectivités territoriales. Ces évolutions s'inscrivent également dans un contexte bouleversé par deux faits majeurs : la transformation du paradigme financier local, réduisant peu à peu comme peau de chagrin la capacité des acteurs à utiliser les impôts de la décentralisation comme un moyen global de financement de l'action publique, leur fiscalité devenant de moins en moins localisée et de plus en plus consumérisée ; et la rigidité des dépenses de proximité, tant du fait des exigences populaires que de l'insuffisance des démarches d'évaluation. On pouvait donc se demander si la situation financière du monde local n'allait pas connaître en 2025 une dégradation prononcée, généralisant la tendance périlleuse connue par les départements depuis 2023, et fragilisant sérieusement ses capacités au milieu d'une décennie marquée par de fortes exigences internes et des risques externes significatifs. Force est de reconnaître que le moment d'une minute de silence devant l'effacement progressif des conditions financières de la libre administration n'est pas encore venu. La croissance retrouvée des droits de mutation redonne des couleurs aux indicateurs départementaux ; le ralentissement des prix contribue à atténuer la pression sur l'autofinancement du bloc communal, en dépit de la poursuite d'un léger effet de ciseaux ; et si le modèle économique des régions, notamment pour financer le développement ferroviaire, reste en question, au moins celui-ci a-t-il été mis sur la table. Mais tout optimisme serait illusoire. Si les recettes tirées du marché immobilier semblent retrouver un niveau proche de 2023, rien ne garantit à court terme le maintien d'un rythme de croissance en partie conjoncturel, alors que les difficultés d'exercice de la compétence sociale demeurent plus marquées que jamais (nouveaux publics, attractivité des métiers, marché du travail incertain) ; et la décélération des prix comme l'attentisme des consommateurs limiteront très fortement la croissance des recettes en 2026. Seul le niveau de l'endettement local, qui reste quasiment stable en proportion du PIB, constituerait un facteur positif, le levier de l'emprunt pouvant être mis à profit pour financer en partie le mur d'investissement vert... si la réduction de la dette publique n'était pas un enjeu collectif. Bien des chantiers sont face à nous : refonte des dotations pour améliorer sensiblement l'efficacité de la péréquation ; réorientation des investissements dans le cadre des futurs programmes prévisionnels communaux et intercommunaux, tenant compte des futurs niveaux d'intervention des régions et des départements ; aboutissement des réflexions sur le verdissement des financements ; réflexions sur le niveau pertinent des participations d'usagers aux prestations rendues ; recherche d'une fiscalité locale adaptée, enfin, aux enjeux de la décentralisation mais aussi à la réalité économique et sociale de notre pays ; et, bien évidemment, interrogations sur notre capacité à maintenir ou adapter le niveau des services publics locaux aux conditions contemporaines. Aussi voit-on mal les mandats qui commenceront bientôt s'achever sans une évolution profonde des règles qui gouvernent l'action locale. Mais rien ne saurait se produire sans une révolution parallèle des relations entre l'État et les collectivités territoriales, dans un dialogue respectueux des enjeux nationaux.

LE DILICO

Ce dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) a pour but de faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Comme pour 2025 l'éligibilité dépendra d'un indice synthétique prenant en compte le potentiel financier (75%) et le revenu par habitant (25%). Néanmoins plusieurs modifications sont apportées par le PLF 2026 :

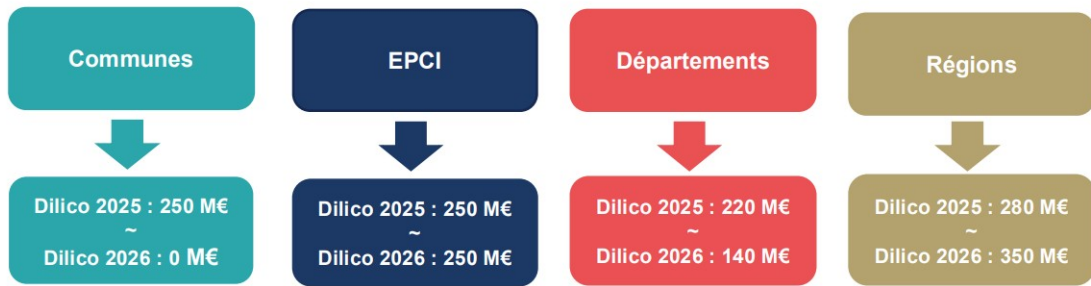
- Contribution des collectivités à hauteur de 740 M€ (contre 1Md€ en 2025 et 2Md€ en PLF 2026 initial)
 - o 0€ pour les communes (contre 250M€ en 2025)
 - o 250M€ pour les EPCI (contre 250M€ en 2025)
 - o 140M€ pour les départements (contre 250M€ en 2025)
 - o 350M€ pour les Régions (contre 250M€ en 2025)
- Maintien des critères d'éligibilités :
 - o EPCI éligibles si IS supérieur à 110% de l'indice moyen (comme en 2025)
 - o EPCI éligibles si IS supérieur à 80% de l'indice moyen (110% en 2025)
- La part affectée aux fonds de péréquation reste de 10%
- Le reversement reste sur 3 ans (contre 5 ans dans le PFL 2026 initial) et sera finalement pas conditionné.



Un « dispositif de lissage conjoncturel » sur les recettes fiscales des collectivités

	DILICO « 1 » de <u>2025</u>	DILICO « 2 » de <u>2026</u>
Pourquoi ?	Lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités territoriales afin de contribuer au redressement des comptes publics	
Combien ?	1 milliards d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions	740 M€ d'euros de régulation réparti entre le bloc communal, les départements et les régions
Pour qui ?	Les collectivités en fonction d'un indice synthétique (IS)	
Et ensuite ?	90% du montant régulé reversé sur <u>trois ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 10 % restants au profit du FPIC	90 % du montant régulé reversé sur <u>trois ans</u> aux collectivités contributrices Abondement des 10 % restants au profit du FPIC

Modalités de répartition entre collectivités



Application d'un plafond à 2% des RRF et exonération pour les collectivités dont le montant de régulation est inférieur à 1 000 €. Le delta sera pris en charge par le reste des collectivités contributrices.



En résumé : Les principales modifications par rapport au PLF 2026 « initial »

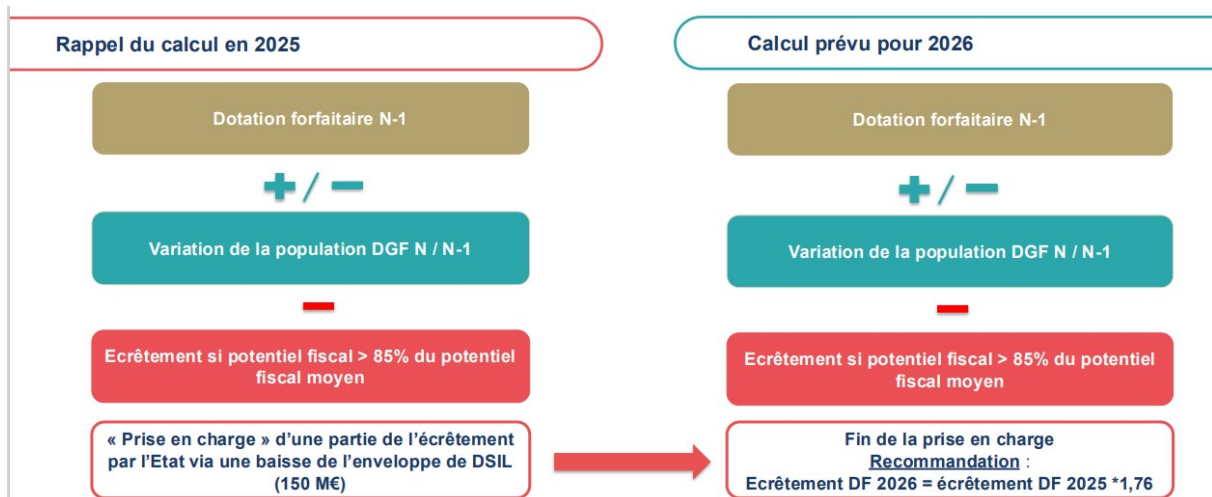
	DILICO 2 version PLF « initial » ❌	DILICO 2 version « 49-3 » ✅
Montant	2 milliards d'euros : - Communes : 720 M€ - EPCI : 500 M€ - Départements : 280 M€ - Régions : 500 M€	740 millions d'euros : - Communes : 0 M€ - EPCI : 250 M€ - Départements : 140 M€ - Régions : 350 M€
Contribution	si IS > à 100% de l'IS moyen pour les communes si IS > à 80% de l'IS moyen pour les EPCI	si IS > à 110% de l'IS moyen pour les EPCI
Et ensuite ?	80 % du montant régulé reversé sur cing ans aux collectivités contributrices (+conditionnement au reversement) Abondement des 20 % restants au profit du FPIC	90 % du montant régulé reversé sur trois ans aux collectivités contributrices Abondement des 10 % restants au profit du FPIC

La DGF

Le PLF 2026 prévoit pour le bloc communal une progression des dotations de péréquation équivalente à celle de la LF 2025 :

- o +140 M€ sur la DSU
- o +150M€ sur la DRS
- o Stabilité de la DNP

Cette progression sera intégralement financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire et la CPS.
 La dotation d'intercommunalité progressera, comme en 2025, de +90M€.



Les variables d'ajustement

Baisse de 19.3% sur les compensations « locaux industriels »

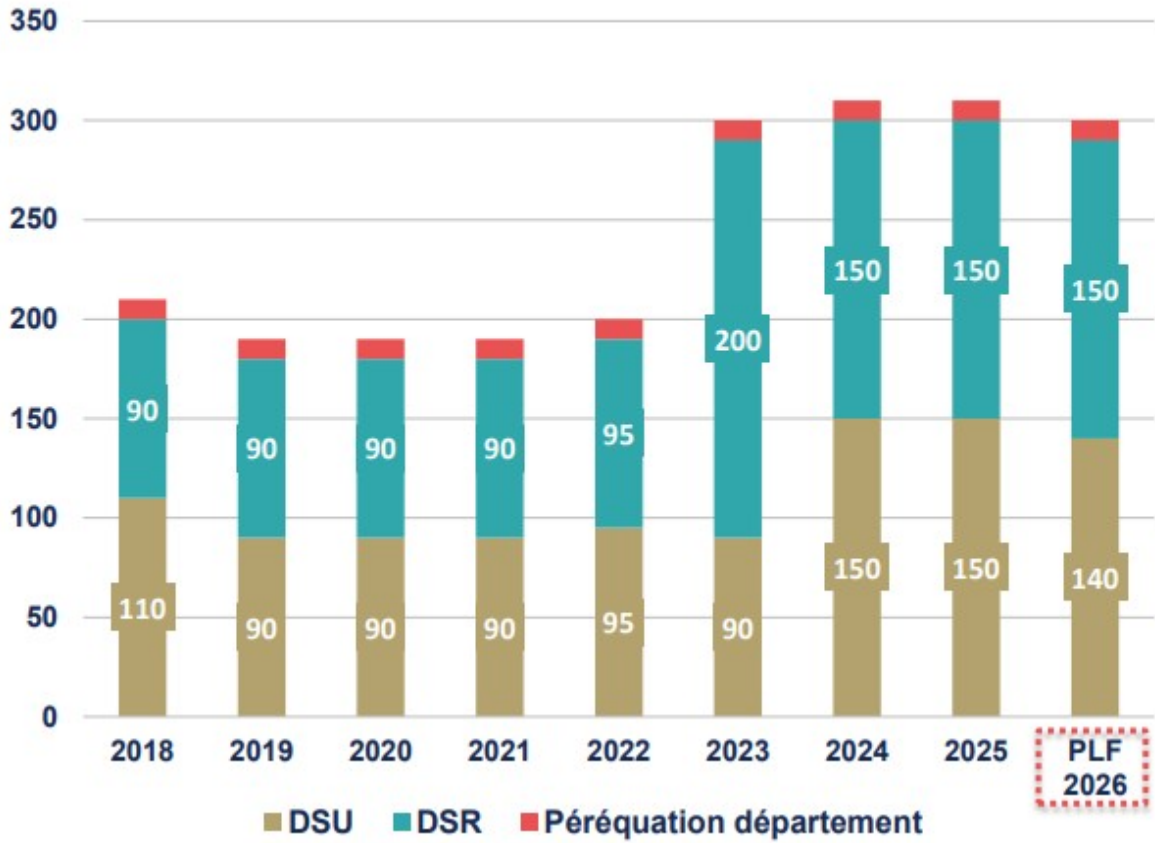
Evolution de la compensation fiscale de la réforme des valeurs locatives

- ▲ Le **PLF 2026 version 49-3 (art 31)** met fin à la compensation dynamique à l'euro près promise par le gouvernement lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production en 2021, avec l'application d'un coefficient de **0,807** sur le **montant de la compensation**.
- ▲ Une baisse qui pourra **impacter également le produit de taxe foncière sur le bâti** puisque le coefficient correcteur, issu de la réforme de la TH, s'applique également sur cette compensation fiscale.
- ▲ Une diminution **plafonnée à 2% des RRF N-2 du Budget principal** retraitées des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles, et des produits de mise à disposition de personnel avec l'EPCI.

Pour rappel : le PLF 2026 « initial » prévoyait une baisse de -25% non plafonnée ❌

LA DSU DU BLOC COMMUNAL

Abondements de la péréquation verticale (en M€)

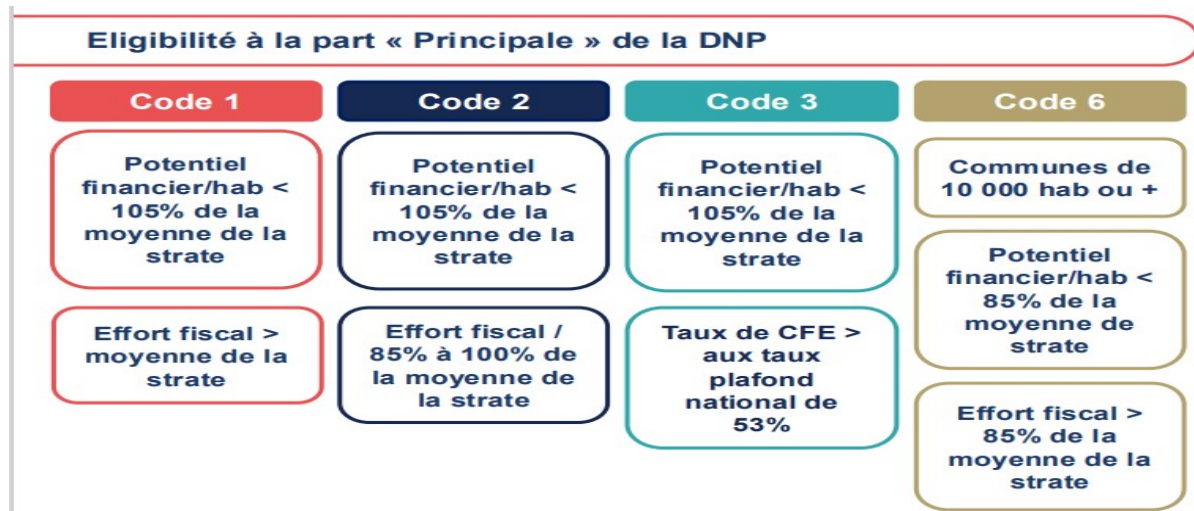


Les conditions d'éligibilité à la DSU

2/3 des communes de plus de 10 000 habitants		10% des communes comptant entre 5 000 à 10 000 habitants	
15%	Nombre de logements sociaux		
30%	Nombre de bénéficiaires des aides au logement		
30%	Potentiel financier		
25%	Revenu par habitant		

LA DNP DU BLOC COMMUNAL

Stabilité de la DNP sur 2026



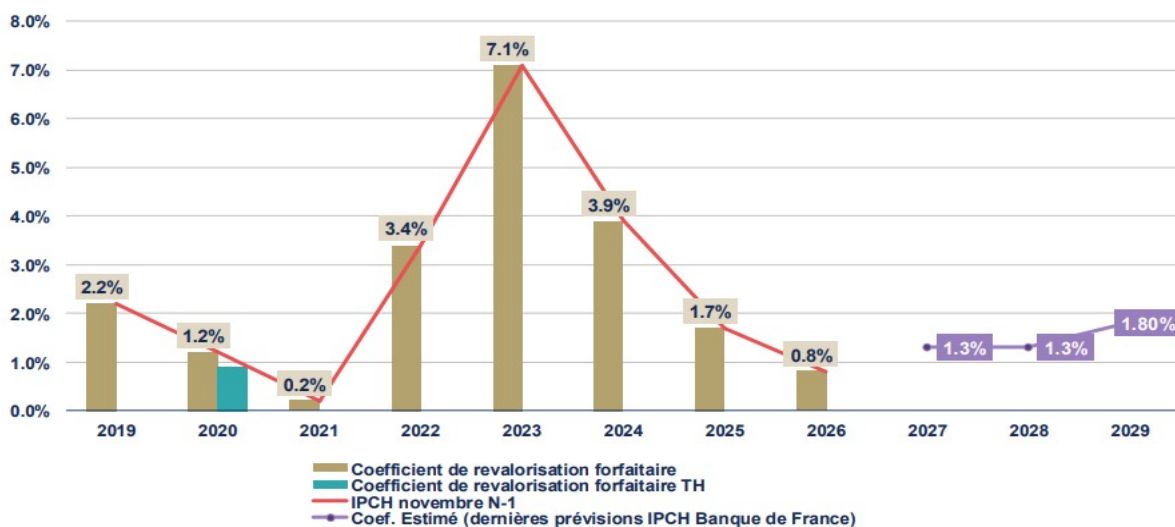
LE COEFFICIENT DE REVALORISATION FORFAITAIRE DES BASES FISCALES POUR 2026

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation (article 1518 du CGI) est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Encore de + 1,1% en septembre 2025, l'IPCH a reculé en octobre à +0,8% et s'établit sur le même niveau sur le mois de novembre 2025 à +0,8%.

Ainsi, après une progression forfaitaire des bases dynamique de +1,7% en 2025, le coefficient qui serait appliqué en 2026 s'élèverait à 1,00786, soit une augmentation des bases de +0,8%.

Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales



Les dotations d'investissement

Création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) qui fusionne et remplace la DETR, la DPV et la DSIL est abandonné.

Le fonds vert est finalement abondé de 837M€ (contre 650M€ en PLF 2026 initial).

2026					
Enveloppe :	DSIL	DETR	DPV	DSID	Fonds Vert
Montant :	420 M €* Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETER	1,046 Md €* Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	150 M €* Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	212 M €* Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier	837 M € (- 27%) Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETER
Eligibilité :					
Objet :	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural	Investissements écologiques : rénovation énergétique, biodiversité... Objectif : Accélérer la transition écologique dans les territoires

* Montant à confirmer une fois la LF 2026 promulguée

Pour rappel : le PLF 2026 « initial » la création d'un « FIT » regroupant DSIL, DETR et DPV Le montant du « Fonds Vert » devait être abaissé à 650 M€.

Le FCTVA

Le FCTVA en fonctionnement est finalement maintenu.

Changement du calendrier pour les EPCI et EPT	
	Année de versement du FCTVA
Ancien calendrier	N
Nouveau calendrier	N + 1

- ▲ Aucune modification du taux (16,404%) n'est à prévoir
- ▲ PLF 2026 version « 49-3 » = maintient du FCTVA en fonctionnement

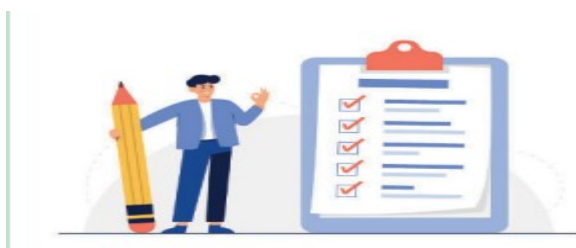


BUDGET PRINCIPAL



Préambule

La ville d'Abbeville est aujourd'hui confrontée à des défis budgétaires et financiers majeurs, qui appellent une maîtrise en profondeur de sa gestion financière. C'est la condition pour qu'elle préserve la qualité de ses missions et poursuive le développement de ses activités, en cohérence avec les orientations stratégiques. Il est désormais indispensable de donner une dimension pluriannuelle et approfondie au débat d'orientation budgétaire. L'examen de la trajectoire financière permet de mettre en exergue les difficultés structurelles auxquelles la commune est confrontée, tant en matière de dépenses (poids de la masse salariale) que de recettes (évolution limitée de la fiscalité). La conjonction de ces déséquilibres conduit à une situation budgétaire qui pourrait devenir préoccupante dans les années futures. La démarche pluriannuelle engagée avec le Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2026 vise à identifier les leviers permettant de restaurer la soutenabilité du fonctionnement de la commune. Il s'agit in fine d'améliorer les principaux indicateurs financiers (trésorerie, fonds de roulement, ratio d'endettement) dans le respect des seuils de vigilance fixés par l'Etat. Ces indicateurs sont, en outre, complétés d'une analyse fine de la capacité d'autofinancement et du compte de résultat comptable, qui constituent ensemble le socle d'évaluation de la santé financière globale de la commune. L'objectif est, dans une démarche de responsabilité, de sécuriser durablement la trajectoire budgétaire et financière et de préserver les conditions d'un pilotage rigoureux à toutes les échelles de la commune. Dans ce cadre, le DOB constitue un support au dialogue stratégique, en permettant l'association des élus et des instances à la construction d'une réponse partagée face aux tensions financières. Il marque une étape structurante dans la définition des objectifs de soutenabilité, indispensables pour faire face à un environnement incertain et évolutif, tant au plan national que local. Ce document présente ainsi une stratégie pluriannuelle de stabilisation budgétaire et financière. Elle articule des leviers d'ajustement à court et moyen termes et fixe des objectifs cibles à l'horizon 2030, notamment la maîtrise du ratio de masse salariale et la reconstitution du fonds de roulement. Cette trajectoire constitue à la fois le moyen et la condition pour que la Commune d'Abbeville préserve son autonomie et demeure en cohérence avec sa stratégie globale.



I) Les recettes de fonctionnement 2026-2030

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Atténuation de charges (chap 013)	268 639	183 174	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Autres redevances - Orange	16 016	12 384	12 384	12 384	12 384	12 384	12 384
Charges locatives St Gilles La Poste	60 466	64 846	54 600	54 600	54 600	54 600	54 600
Concessions taxes	66 573	47 510	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Entrées Musée Patrimoine	4 144	5 604	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Foyers municipaux	89 532	83 797	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000
Mise à dispo personnel budgets annexes	104 671	108 506	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000
Rbt frais CABS - Divers	40 844	58 442	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Rbt frais CCAS - Affranchissement	16 282	16 282	16 282	16 282	16 282	16 282	16 282
Redevances d'occupation du domaine public communal	51 518	50 563	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000
Rbt Frais de personnel CABS	164 458	450 727	440 000	440 000	440 000	440 000	440 000
Autres	44 248	51 878	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	658 752	950 539	934 266	934 266	934 266	934 266	934 266
FPIC (art 732221)	226 010	202 569	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Impôts sur les spectacles (art 7363)	2 061	1 983	1 983	1 983	1 983	1 983	1 983
Impôts et taxes (sauf 731)	228 071	204 552	201 983	201 983	201 983	201 983	201 983
Impôts directs locaux (art 73111)	14 980 719	14 963 181	15 214 032	15 366 437	15 566 544	15 769 253	15 974 596
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	659 099	668 526	750 000	750 000	750 000	750 000	750 000
Droits de Place foires et friteries	41 048	52 708	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
Prélèvement sur les produits des jeux (art 731732)	3 446	3 524	3 524	3 524	3 524	3 524	3 524
Rbt Taxes foncières	50 643	50 212	51 000	51 000	51 000	51 000	51 000
Autres	0	54 146	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Autres taxes (Autres articles chap 73)	50 643	104 358	111 000	111 000	111 000	111 000	111 000
Fiscalité locale (731)	15 734 955	15 792 297	16 133 556	16 285 961	16 486 068	16 688 777	16 894 120
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	3 555 956	3 531 857	3 520 000	3 520 000	3 520 000	3 520 000	3 520 000
Dotation de solidarité urbaine (art 741122)	4 854 822	5 061 509	5 269 836	5 481 127	5 695 980	5 914 177	6 136 290
Dotation nationale de péréquation - DNP (art 741127)	778 136	774 728	770 000	770 000	770 000	770 000	770 000
FCTVA (art 744)	115 230	49 271	60 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Département	246 522	224 367	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
ETAT - Contrats Aidés	1 311 531	1 285 462	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000	1 120 000
Etat - Autres	49 351	107 470	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
FSE - Chantiers Insertion	71 496	3 218	63 000	63 000	63 000	63 000	63 000
Fondation du Patrimoine - Brasserie du Carmel	0	0	41 806	0	0	0	0
La Poste - Agence postale communale	30 240	23 864	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Région - Autres	0	14 709	0	0	0	0	0
Région - Résidence d'écrivain	2 000	0	0	0	0	0	0
Région - Salon du Livre	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Autres	39 983	27 020	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Autres participations (art 747)	1 756 123	1 691 110	1 749 806	1 708 000	1 708 000	1 708 000	1 708 000
Compensations TFB Locaux industriels	985 138	994 492	814 000	814 000	814 000	814 000	814 000
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	616 861	605 688	610 000	610 000	610 000	610 000	610 000
Dotations (chap 74)	12 662 265	12 708 655	12 793 642	12 953 127	13 167 980	13 386 177	13 608 290
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	476 020	399 896	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Total des recettes de gestion des services	30 028 701	30 239 113	30 613 447	30 925 337	31 340 297	31 761 202	32 188 659
Produits financiers (chap 76)	155 917	155 917	155 917	155 917	155 917	0	0
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	151 653	106 666	781 470	250 000	600 000	50 000	50 000
Produits spécifiques (chap 77 hors 775)	3 961	0	0	0	0	0	0
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	2 924	0	0	0	0	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	30 343 156	30 501 696	31 550 834	31 331 254	32 096 214	31 811 202	32 238 659

Les recettes réelles de fonctionnement 2025

Les contributions directes (fiscalité) sur l'exercice 2025 représentent près de **52 %** et constituent le principal poste de recettes. Pour 2026, et sans action sur les taux, les bases évolueront du fait du coefficient de revalorisation forfaitaire (pour rappel, **1,7 % en 2025 et prévision de 0,8 % en 2026**).

Les dotations et participations représentent **42 %** pour la commune.

Les produits des services quant à eux ont connu une augmentation globale de **44 %** en 2025 qui a principalement concerné les encaissements relatifs à la refacturation de la mise à disposition du personnel à la CABS ainsi qu'aux recettes concernant le reversement des salaires et charges des budgets annexes (Eau, Assainissement et Scènes).

Les autres recettes comprennent notamment les loyers et les redevances des concessionnaires, les atténuations de charges, les produits financiers et les autres produits de gestion courante (indemnités d'assurance, libéralités reçues...).

Enfin, les chiffres du dernier recensement communiqué par l'INSEE indiquent une stabilité de la population à hauteur de 22 793 habitants soit - 4 habitants. Cette variation reste la variable d'ajustement en ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Ces dernières années, la progression des droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine avait connu une réduction pendant la crise sanitaire, avant qu'ils reviennent progressivement à leur niveau d'avant-crise, tandis que les produits de fiscalité se montraient beaucoup plus dynamiques (du fait de l'inflation élevée et de la croissance).

Les recettes réelles de fonctionnement 2026

Les recettes de fonctionnement permettent de financer l'ensemble des services publics locaux. Les disparités individuelles résultent de situations géographiques et démographiques, économiques et sociales, très disparates selon les territoires.

La dotation globale de fonctionnement est la principale dotation versée par l'Etat aux communes. Elle est répartie en fonction d'indicateurs de ressources et de charges propres à chaque collectivité.

En complément du produit des impôts locaux (taxes foncières, cotisation foncière des entreprises...), elle finance les services publics locaux. Près de 30 % de l'enveloppe globale est destinée à la péréquation (dotation de solidarité urbaine pour la Ville d'Abbeville) et contribue à atténuer les disparités.

Les recettes réelles de fonctionnement regroupent le produit des impôts locaux, les dotations de l'Etat, les subventions provenant d'autres collectivités, et les recettes de différents services publics (bibliothèques, équipements sportifs...). Le montant est très différent selon les catégories de collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux) en raison de la nature des compétences exercées et du niveau des recettes transférées via la décentralisation. Les disparités individuelles sont principalement le reflet de la répartition des bases de fiscalité locale sur l'ensemble du territoire, en particulier la valeur locative des habitations et la nature des activités économiques.

Les hypothèses d'estimation des principales recettes de fonctionnement pour le budget 2026 sont :

-Une stabilité de la politique de la fiscalité directe (uniquement l'évolution des bases fiscales des taxes ménages de 0,8%).

-La stabilité des dotations de l'Etat : les composantes « dotation forfaitaire » de la DGF de la Ville et « dotation de solidarité urbaine » devraient rester stables.

Pour 2026, la prévision serait de 3 515 000 € pour la DGF et 5 265 000 € pour la DSU.

-Coefficient de minoration de 19,3% sur la compensation versée aux communes en lien avec la réforme des valeurs locatives des établissements industriels (- 180 000 € environ pour la Commune).

En 2026, les recettes de fonctionnement sont présentées en augmentation par rapport au BP 2025 (de l'ordre de 1,54 %). Il s'agit là d'une progression relative par rapport aux exercices précédents, au cours desquels seule l'inflation contribuait à un accroissement plus significatif des recettes de fonctionnement, notamment sur sa principale composante, les produits de la fiscalité (réévalués chaque année en projet de loi de finances, à hauteur de l'inflation). En trajectoire, et avec une inflation limitée à 1,50 % par an, un niveau qui correspond à la projection des principales institutions financières, le rythme de la croissance des recettes réelles de fonctionnement est situé à environ 2,18 % sur la période 2026-2030.

Présentation synthétique BP 2026 Provisoire – Recettes

		2025	2026	Variation en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	225 000,00	147 500,00	-34,44%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	656 500,00	956 480,00	45,69%
73	IMPOTS ET TAXES	15 949 940,00	16 199 340,00	1,56%
	<i>Fiscalité directe locale</i>	15 000 000,00	15 139 000,00	0,93%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	12 822 074,00	12 738 962,00	-0,65%
	<i>DGF</i>	3 550 000,00	3 515 000,00	-0,99%
	<i>DSU</i>	5 050 000,00	5 265 000,00	4,26%
	<i>Compensations TH, TF</i>	1 325 000,00	1 207 000,00	-8,91%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	339 702,00	380 150,00	11,91%
76	PRODUITS FINANCIERS	156 000,00	156 000,00	
	<i>Fonds de soutien des emprunts à risque</i>	156 000,00	156 000,00	
77	PRODUITS SPECIFIQUES	1 000,00	1 000,00	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	500,00	500,00	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 343 310,32	2 414 264,28	
	TOTAL DES RECETTES REELLES	32 494 026,32	32 994 196,28	1,54%
042	OPERATIONS D'ORDRE	50 000,00	50 000,00	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	32 544 026,32	33 044 196,28	1,54%

Fiscalité directe locale

Fiscalité directe locale	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases nettes (en €)								
Taxe Habitation	25 159 354	25 978 800	26 569 582	2 405 736	2 067 499	2 832 809	2 787 962	1 749 589
Taxe Foncier bâti	23 171 427	24 037 764	24 591 607	23 613 058	24 452 432	25 834 512	26 848 290	27 219 448
Taxe Foncier non bâti	154 144	152 995	153 763	154 571	159 646	171 021	177 681	162 460

Taux								
TH	16,61%	16,61%	16,61%	16,61%	16,61%	16,61%	16,61%	16,61%
TFB	34,32%	34,32%	34,32%	59,86%	59,86%	59,86%	59,86%	59,86%
TFNB	53,68%	53,68%	53,68%	53,68%	53,68%	53,68%	53,68%	53,68%

Produit (en €)								
TH	4 178 969	4 315 079	4 413 142	399 537	343 368	470 434	463 031	290 607
En €/hab.	175	181	189	17	15	20	20	13
TFB	7 952 434	8 249 761	8 437 830	14 120 037	14 623 614	15 454 735	16 067 036	16 290 380
				12 612 730	13 072 516	13 813 837	14 361 205	14 561 271
En €/hab.	332	346	361	607	559	592	624	639
TFNB	82 744	82 128	82 540	82 974	85 698	91 804	95 379	87 209
En €/hab.	3	3	4	4	4	4	4	4

AVANT COEFFICIENT CORRECTEUR

APRES COEFFICIENT CORRECTEUR

TOTAL produits 3 taxes (en €)	12 214 147	12 646 967	12 933 511	13 095 241	13 501 582	14 376 075	14 919 615	14 939 087
Evolution du produit en %		3,54%	2,27%	3,54%	4,39%	9,78%	10,50%	3,92%
Rôle supp	65 902	44 616	14 589	37 706	6 509	626	7 269	4 671
AC	-3 016 608	-2 755 580	-3 750 907	-3 750 908	-3 750 907	-3 376 003	-3 185 491	-3 185 491
Total fiscalité (en €)	9 263 441	9 936 003	9 197 193	9 382 039	9 757 184	11 000 698	11 741 393	11 758 267
Pop. INSEE au 01/01	23 932	23 867	23 358	23 246	23 390	23 318	23 001	22 797
Total/hab	387	416	394	404	417	472	510	516

Source DGFIP Etat 1288 M

Répartition de la fiscalité locale sur le territoire communal

Fiscalité directe locale	Commune			EPCI			Département		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Taxe Habitation	470 434	463 031	290 607	286 258	228 414	124 325			
Taxe Foncier Bâti	13 813 837	14 361 205	14 561 271	784 614	801 754	798 887			
Taxe Foncier non Bâti	91 804	95 379	87 209	11 476	12 047	11 129			
TAFNB				18 753	19 494	19 328			
CFE				2 321 101	2 417 477	2 425 937			
DCRTP									
Garantie Individuelle de Ressources				883 753	883 753	883 753			
CVAE									
IFER				72 738	75 481	87 691	20 995	21 982	27 804
TEOM				3 820 983	3 956 990	4 032 890			
TASCOM				679 258	734 367	588 465			
GEMAPI				515 468	720 658	751 018			
Total	14 376 075	14 919 615	14 939 087	9 394 402	9 850 435	9 723 423	20 995	21 982	27 804

**Produit total de la fiscalité locale sur le territoire communal en 2025
 (24 690 314 €)**

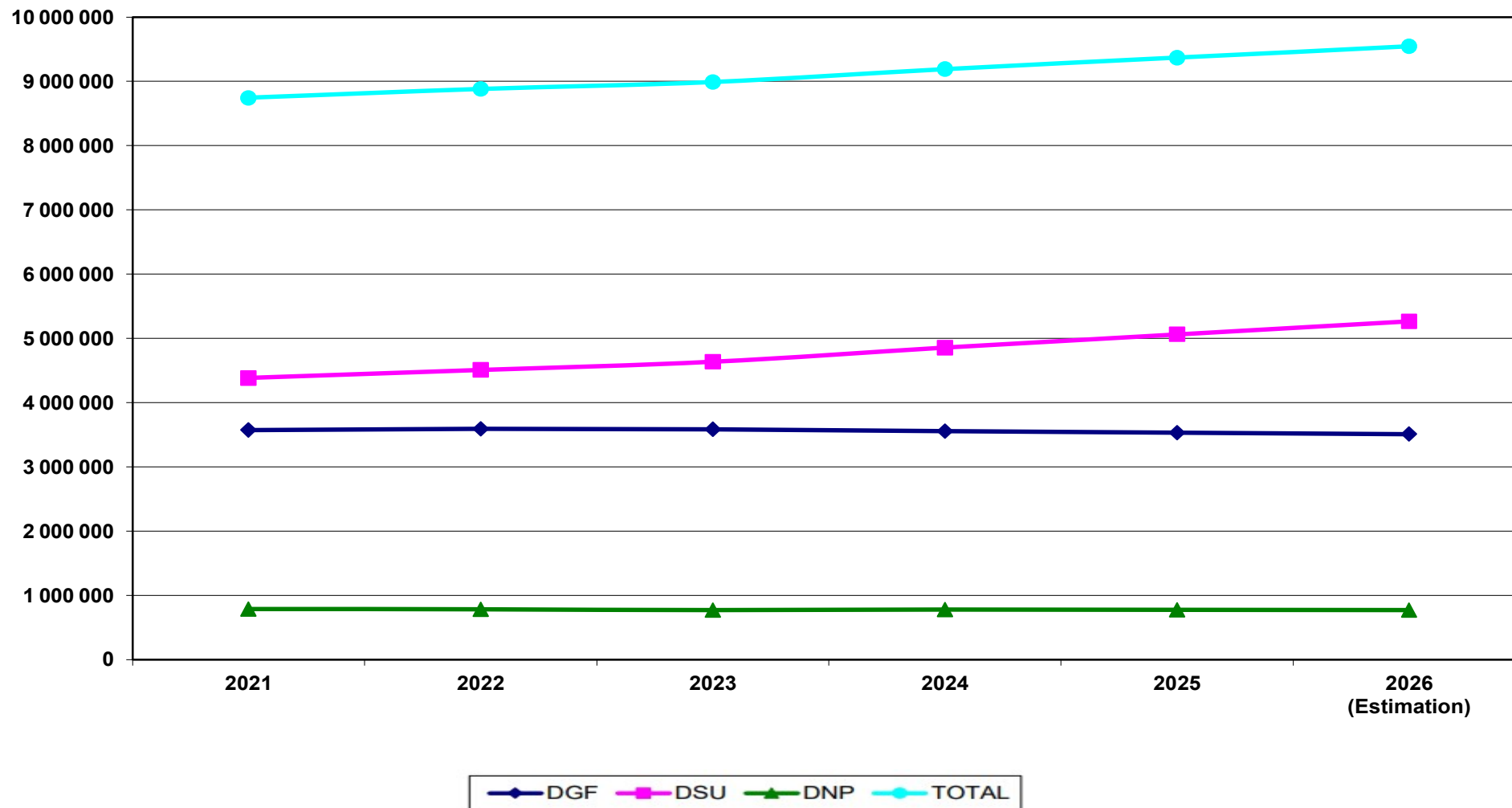
Les Dotations

EVOLUTION DES DOTATIONS DEPUIS 2021

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (Estimation)	Evolution moyenne 2021-2026
DOTATION FORFAITAIRE	3 572 655	3 591 197	3 583 994	3 555 956	3 531 857	3 515 000	-0,32%
Variation en valeur		18 542	-7 203	-28 038	-24 099	-16 857	
Variation en pourcentage		0,52%	-0,20%	-0,78%	-0,68%	-0,48%	
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	4 383 622	4 507 891	4 634 666	4 854 822	5 061 509	5 265 000	3,73%
Variation en valeur		124 269	126 775	220 156	206 687	203 491	
Variation en pourcentage		2,83%	2,81%	4,75%	4,26%	4,02%	
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	787 192	782 572	769 337	778 136	774 728	770 000	-0,44%
Variation en valeur		-4 620	-13 235	8 799	-3 408	-4 728	
Variation en pourcentage		-0,59%	-1,69%	1,14%	-0,44%	-0,61%	
TOTAL DGF	8 743 469	8 881 660	8 987 997	9 188 914	9 368 094	9 550 000	1,78%
Variation en valeur		138 191	106 337	200 917	179 180	181 906	
Variation en pourcentage		1,56%	1,18%	2,19%	1,91%	1,90%	



EVOLUTION DES DOTATIONS D. G. F. - D. S. U. - D. N. P.



II) Les dépenses de fonctionnement 2026-2030

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges à caractère général (chap 011)	6 022 808	6 117 557	5 700 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	14 316 468	14 667 510	15 000 000	15 150 000	15 301 500	15 454 515	15 609 060
Attribution de compensation (art 739211)	3 185 491	3 185 491	4 187 200	4 080 100	4 080 100	3 836 825	3 663 535
Autres reversements (autres art 739)	3 878	56 148	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Atténuation de produit (chap 014)	3 189 369	3 241 639	4 207 200	4 100 100	4 100 100	3 856 825	3 683 535
CCAS	1 214 961	1 265 531	1 210 000	1 210 000	1 210 000	1 210 000	1 210 000
Budgets annexes	1 282 000	1 305 800	1 251 910	1 251 910	1 251 910	1 251 910	1 251 910
CCAS - Aide fonctionnement épicerie sociale	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
CCAS - Bouclier social	15 000	15 000	0	0	0	0	0
CCAS - Reversement 1/3 Produits des concessions	22 838	15 837	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
CCAS - Reversement Tarif social Cantines CABS	50 348	72 682	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Autres	741 161	756 075	745 000	745 000	745 000	745 000	745 000
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	3 356 308	3 460 925	3 331 910	3 331 910	3 331 910	3 331 910	3 331 910
Elus	344 536	347 599	348 000	348 000	348 000	348 000	348 000
Créances irrécouvrables	2 424	3 914	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Autres	783	72 006	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	347 743	423 519	352 000	352 000	352 000	352 000	352 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 704 051	3 884 444	3 683 910	3 683 910	3 683 910	3 683 910	3 683 910
Total des dépenses de gestion courante	27 232 696	27 911 150	28 591 110	28 634 010	28 785 510	28 695 250	28 676 505
Intérêts de la dette (art 66111)	532 055	608 943	606 931	656 952	713 944	783 594	848 414
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	13 044	14 086	- 13 350	- 13 350	- 13 350	- 13 350	- 13 350
Autres	50 177	3 117	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Charges spécifiques (art 67)	50 177	3 117	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	6 262	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Sous-total charges d'exploitation	601 539	646 146	618 581	668 602	725 594	795 244	860 064
Total des dépenses réelles de fonctionnement	27 834 235	28 557 296	29 209 691	29 302 612	29 511 104	29 490 494	29 536 569

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025

Les charges à caractère général représentent environ **21 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Dans un contexte général d'inflation des coûts de l'énergie et des matières premières, l'augmentation des charges courantes a impacté l'exécution budgétaire 2025 (+1,57 % par rapport à 2024). Cela s'explique par une inflation durable sur les postes de fonctionnement : fluides, maintenance, sécurité, entretien des bâtiments.

L'inflation des prix des fournitures et prestations impacte de manière très importante toutes les dépenses courantes de la collectivité : fournitures diverses des pôles techniques (espaces verts, voiries, bâtiments, propreté urbaine, travaux réalisés en régie ...), prestations d'entretien des véhicules, etc... Les conséquences de l'inflation se retrouvent également dans le cadre des révisions de prix des marchés de fonctionnement. Les dépenses associées à ces besoins vont se maintenir à un niveau élevé en 2026.

Les charges de personnel représentent **51 %** des charges réelles de fonctionnement. Elles augmentent de façon significative en 2025 (env. + 2,45 %) avec :

- une participation par agent pour une adhésion à la complémentaire santé (environ 25 000 €)
- Les postes restés vacants au cours de l'année 2024 pourvus en début d'année 2025
- le Glissement Vieillesse Technicité de 1% par an (environ 61 000 €)
- la cotisation CNRACL (+ 214 000 €) – Charges supplémentaires en 2025-2026-2027
- le service mutualisé du droit des sols (+180 000 €)

Pour 2025, l'attribution de compensation reversée à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme est de 3 339 168 € pour l'ensemble des attributions répartie de la façon suivante :

- 3 185 490 € : Attribution de compensation (Fonctionnement)
- 153 678 € : Attribution de compensation Voirie ANRU (Investissement)

Les atténuations de produits représentent près de **11 %** des dépenses réelles.

Les contributions au sein du chapitre 65 ont évolué ces dernières années pour différents motifs : Il sera proposé de diminuer la subvention et les aides de fonctionnement au CCAS à 1 341 000 € en 2026.

Les charges financières évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité et des variations des taux d'intérêt du Livret A (1,5% actuellement).

Pour l'année 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression de près de + 2,60 (%). Cette évolution est le résultat d'une progression de la masse salariale à hauteur de 351 042 €, des charges de gestion pour 94 749 €, ainsi que des versements de fiscalité pour 52 270 €. Toutefois, il est à souligner que la hausse de la masse salariale est due en grande partie à la mesure gouvernementale d'augmentation de la cotisation employeur à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) projetée en loi de finances.

En dépense, les mouvements inter-budgés correspondent, tous budgets agrégés, aux mouvements présentés en recettes de fonctionnement. Ils sont donc neutralisés, en dépenses et recettes. Les subventions d'équilibre qui sont versées aux trois budgets annexes concernés pour contribuer à équilibrer la section de fonctionnement de chacun d'entre eux, de sorte à ce qu'ils disposent d'une capacité d'autofinancement brute afin de couvrir le remboursement du capital des emprunts.

CONCLUSION

Le contexte particulièrement instable de l'élaboration budgétaire 2026 met l'ensemble des collectivités dans l'expectative. Au-delà de 2026, leur contribution au redressement des comptes publics aura des effets durables qu'il conviendra de traduire sur le plan budgétaire. Sans davantage de marges de manœuvre, quand bien même l'impact sur la construction budgétaire 2026 reste limité, un infléchissement de la politique d'investissement sera rendu nécessaire. Cette démarche pourrait prendre à la fois la forme d'un nouveau décalage des projets d'investissements inscrits, mais également une réduction plus drastique des dépenses d'investissement courantes.

Ce rapport d'orientations budgétaires témoigne, concrètement et précisément, de l'impact des mesures gouvernementales sur les budgets locaux.

Si ces dispositions, ne sont pas révisées substantiellement à la baisse sur les prochaines années, alors il sera sans aucun doute nécessaire de s'engager dans une réflexion collective, sur les enjeux et nos priorités, à l'échelle du territoire et au service de nos concitoyens.



LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Le DOB permet de définir les orientations politiques et budgétaires pour l'année 2026, d'esquisser les marges de manœuvre de la collectivité, et de dessiner les lignes directrices des années suivantes. Les orientations budgétaires s'appuient sur les prévisions d'exécution 2025, sur le projet de budget primitif 2026 et sur des hypothèses d'évolution des charges et des produits. Contexte général dans lequel s'inscrit le débat d'orientations budgétaires : Le DOB 2026 s'inscrit à la fois, dans un contexte :

1/ jusqu'ici plutôt favorable à la Ville, la situation financière était jugée début 2024 comme confortable par la Chambre Régionale des Comptes, permettant ainsi d'envisager des plans d'actions ambitieux sur l'ensemble des stratégies en réflexion (culture, mobilité, habitat, énergies renouvelables...)

2/ dans celui du projet de loi de finances 2026 dont les conséquences potentielles sur les budgets des collectivités locales ont été exposées. Outre les conséquences directes de cette loi de finances, le budget 2026 et la prospective sont également impactés par des conséquences indirectes dont notamment les conséquences des prélèvements opérés sur les budgets de la Région Hauts de France et du Département de la Somme qui pourraient concerner le soutien financier traditionnellement apporté aux territoires par ces deux collectivités, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Au regard du contexte financier, il faut considérer :

- Les incertitudes qui pèsent sur le contexte financier national et les possibles ajustements sur l'effort demandé aux collectivités locales pour le redressement des finances publiques
- Que les hypothèses retenues pour la prospective peuvent être considérées comme raisonnables à court terme mais floues à moyen et long terme
- Que la prospective est établie sur le postulat d'une mise en œuvre de la totalité des investissements à l'horizon 2030 or certains investissements pourraient être décalés dans leurs plannings de réalisation au regard notamment des contraintes de maîtrise foncière ou des modalités de portage. Il conviendra cependant de suivre très attentivement l'évolution de l'ensemble des éléments qui a servi à l'établissement de cette prospective et de l'ajuster en conséquence.

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour les exercices 2026, 2027 et 2028, 2029 et 2030.

Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant quatre orientations :

- Maîtrise en fonctionnement,
- Maintien des taux de fiscalité locale,
- Mise en œuvre du programme d'investissement,
- Modération de l'endettement.

Il est souligné que le niveau des investissements a été soutenu sans augmentation de taux d'imposition et ce, depuis 2003. Il convient de noter que la Ville d'Abbeville a absorbé jusqu'à présent l'ensemble des augmentations de charges des dernières années, notamment celles liées au retour de l'inflation ou aux conséquences de la crise énergétique sans augmenter les taux de la fiscalité locale.

En 2026, les recettes fiscales devraient représenter 49 % des recettes réelles de fonctionnement, les dotations et participations représentant 38% et les 13% restant proviennent des produits des services et des loyers.

L'évolution des recettes fiscales dépend essentiellement de la fiscalité directe (TH, TFB, TFNB). La progression des bases fiscales est liée au taux de revalorisation forfaitaire voté en loi de finances et au volume de bases nouvelles arrivées sur la commune.

Suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), l'attribution de compensation reversée à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme est de 4 217 200 € pour l'ensemble des attributions répartie de la façon suivante :

- 4 187 200 € : Attribution de compensation (Fonctionnement) – Hausse qui s'explique par le versement de la cotisation SDIS (1 125 841,34 €)
- 30 000 € : Attribution de compensation Voirie ANRU (Investissement)

Le budget RH 2026 a été élaboré en tenant compte des éléments connus à la date à l'automne 2025. Certains plans d'action validés prévoient des besoins en ingénierie supplémentaire qui n'ont pas été intégrés au budget primitif. En fonction des arbitrages et décisions politiques à venir des inscriptions supplémentaires pourraient être ajoutées au BP 2026 et la prospective financière ajustée en conséquence. A noter également, une partie des augmentations du chapitre Ressources Humaines fera l'objet de remboursements des budgets annexes eau et assainissement.

Pour 2026, il faudra tenir compte :

- de l'augmentation de 4 % de la cotisation patronale CNRACL (caisse de retraite des agents titulaires et stagiaires) : 222 000 €
- de l'augmentation de l'assurance statutaire
- des charges liées au recensement : Estimation de 6 500 €
- de la mise en place de la participation obligatoire à la prévoyance santé : Estimation de 43 200 €
- de l'augmentation du SMIC (2%) : 20 000 €
- de la GVT (évolution liée au vieillissement et l'avancement des carrières des agents) : 65 000 €
- financement du service droit des sols en totalité + 95 000 € par rapport à 2025
- financement des services techniques mutualisés : 270 000 €
- non renouvellement de certains contrats : - 310 000 €

ESTIMATION D'EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2026-2030

2026	2027	2028	2029	2030
+ 2,28 %	+ 0,31 %	+ 0,71 %	- 0,06 %	+ 0,15 %

Données relatives aux Ressources Humaines

Dans un contexte de contraintes et d'incertitudes qui s'invite durablement tant sur le plan financier, que sur celui des évolutions réglementaires que l'État entend impulser notamment en matière de dotations, de rémunérations, de transferts de compétences, des réorganisations de services, des redéploiements de postes libérés par des départs en retraite ou par des mobilités peuvent être opérés.

Effectifs

Les effectifs permanents

Ce sont tous les agents qui travaillent sur des emplois permanents ou des missions de longue durée.

- **Les fonctionnaires**

Ce sont tous les agents stagiaires ou titulaires de la fonction publique territoriale.

- **Les agents contractuels sur emploi permanent**

Ce sont différentes catégories d'agents contractuels qui travaillent sur des emplois ou des missions de longue durée.

Les effectifs non permanents

Ce sont les agents temporaires qui interviennent pendant les périodes de suractivité ou pour pallier les absences du personnel.

Parmi eux, on distingue :

- **Les emplois temporaires ou saisonniers**

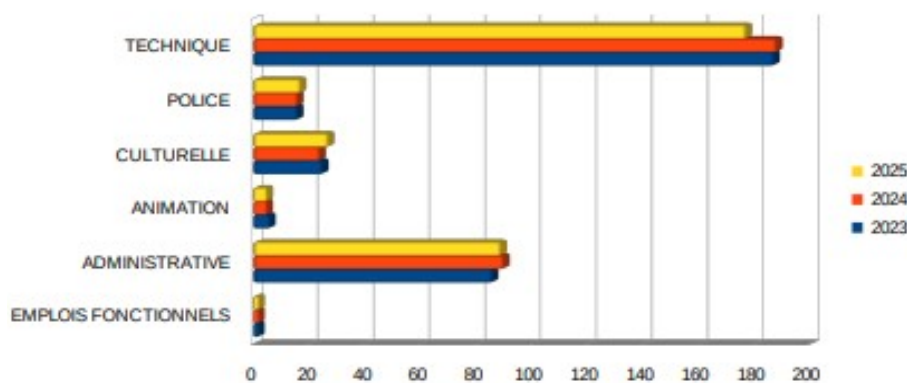
Ce sont des agents recrutés pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, ou encore des vacataires engagés ponctuellement pour un acte déterminé.

- **Les emplois aidés**

Ce sont des emplois avec un statut privé et rémunérés sur la base du SMIC (les apprentis par exemple).

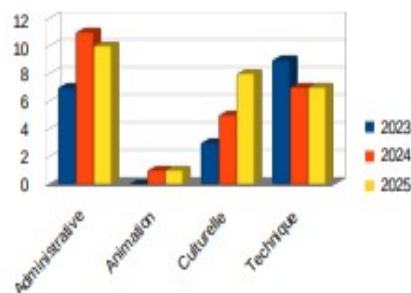
Évolution des effectifs permanents par filière

FILIERES	2023		2024		2025	
	Postes pourvus en nombre	Postes pourvus en %	Postes pourvus en nombre	Postes pourvus en %	Postes pourvus en nombre	Postes pourvus en %
EMPLOIS FONCTIONNELS	2	0,62%	2	0,62%	2	0,63%
ADMINISTRATIVE	86	26,71 %	90	27,69 %	89	28,08 %
ANIMATION	6	1,86%	5	1,54%	5	1,58%
CULTURELLE	25	7,76 %	24	7,38 %	27	8,52 %
MEDICO-SOCIALE	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
SOCIALE	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
POLICE	16	4,97 %	16	4,92 %	17	5,36 %
SPORTIVE	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
TECHNIQUE	187	58,07 %	188	57,85 %	177	55,84 %
TOTAL	322	100,00 %	325	100,00 %	317	100,00 %

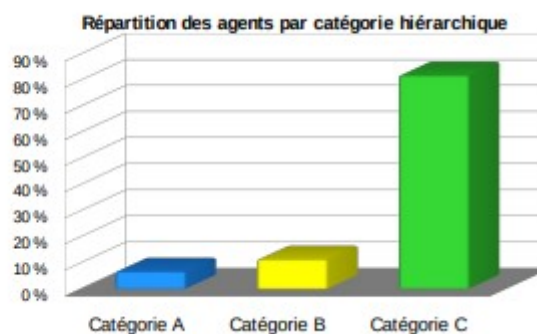


Contractuels occupant un emploi permanent : répartition par filière

Filière	Nbre d'agents en 2023	Nbre d'agents en 2024	Nbre d'agents en 2025
Administrative	7	11	10
Animation	0	1	1
Culturelle	3	5	8
Technique	9	7	7
Total	19	24	26

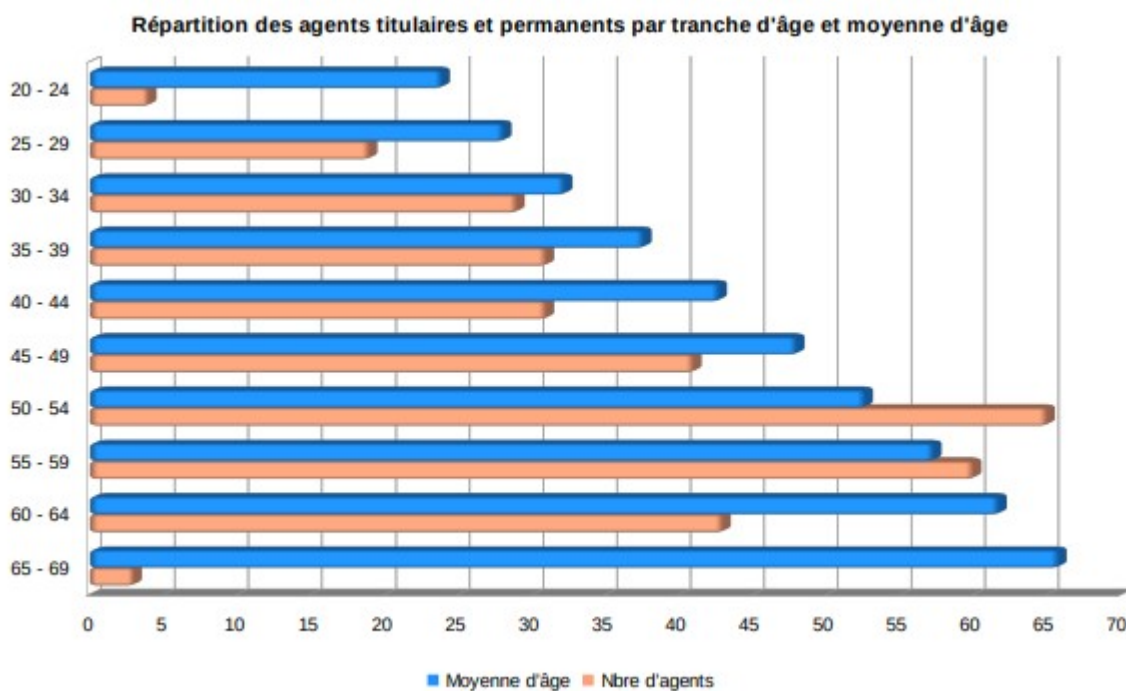


Répartition des agents



L'âge

La moyenne d'âge des femmes est plus élevée que celle des hommes, avec respectivement 49,2 ans et 47,6 ans.



La moyenne d'âge par catégorie est la suivante :

- Catégorie A : 51,8 ans
- Catégorie B : 45,5 ans
- Catégorie C : 47 ans

La part des agents de moins de 30 ans représente 7,06 % des agents (7,66 % en 2024).
 La part des agents de plus de 50 ans représente 52,45 % des agents (52 % en 2024).

Absence au travail 2025

Motif d'absence	Nbre de jours	En %
Congés annuels	5849	37,82 %
ARTT	826	5,34 %
Compte Épargne Temps	187	1,21 %
Enfant Malade	75	0,48 %
Décès	82,5	0,53 %
Révision concours	121	0,78 %
Mariage/Pacs Agent	27,5	0,18 %
Congés mariage/pacs enfant	22	0,14 %
Concours	31	0,20 %
Congé paternité et accueil enfant	96	0,62 %
Longue maladie/grave maladie	3036	19,63 %
Maladie longue durée	2319	15,00 %
Maladie ordinaire	2721	17,60 %
Naissance ou adoption	6	0,04 %
ASA sportif de haut niveau	41	0,27 %
Déménagement	24	0,16 %
Total	15464	100,00 %

Formation

- Nombre total de jours de formation : tous agents : **810,5**
 - Nombre total de jours de formation (cat. A) : **49**
 - Nombre total de jours de formation (cat. B) : **110**
 - Nombre total de jours de formation (cat. C) : **651,5**

	Cat. A	Cat. B	Cat. C
Police municipale	---	3	77
Préparation concours	0	0	74
Intégration	10	20	35,5
CNFPT	34	75	369,5
Formation interne (SST, Bâton)	1	5,5	54
Hors cotisation	4	6,5	41,5

Nombre de stagiaires accueillis au sein de la collectivité : **238** (274 en 2024)

Nombre d'apprentis accueillis au sein des services de la Ville : **8**

Nombre de personnes accueillies dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence : **1**

Dépenses de formation - Évolution 2023-2025

Budget formation

2023		2024		2025	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
180 090,00 €	72 420,67 €	148 043,00 €	107 258,60 €	146 600 €	67 367 €

Cotisation CNFPT (Taux : 0,90%)

	2023	2024	2025
Cotisation à la charge de la collectivité	69 368 €	71 044 €	80 005 €

Relations sociales

Réunions du Comité Social Territorial :

1ère séance : 24/04/2025

Pour la Ville :

- Approbation du PV du dernier CST
- Plan de formation 2025
- Modification Organigramme Développement durable, rattachement du Garage à la Direction Générale
- Mutualisation des Services Techniques au 1/07/2025
- Horaires d'été Ateliers et Chantiers d'Insertion
- Plurélya 2024

Pour le CCAS :

- Mouvements de personnel
- Suivi de formation
- Plurélya
- Rapport CCAS Égalité professionnelle F/H – Information

Question éventuelles des organisations syndicales

Questions diverses

2ème séance : 24/06/2025

Pour la Ville :

- Approbation du PV du dernier CST
- Livret d'accueil
- Bilan des lignes directrices de gestion
- Sondage 36 heures

Pour le CCAS :

- RSU

Questions éventuelles des organisations syndicales

Questions diverses

3ème séance : 09/10/2025

Pour la Ville :

- Approbation du dernier PV du CST
- Protection sociale complémentaire :
 - Adhésion au contrat proposé par le Centre de Gestion de la Somme en Santé et Prévoyance
- Création et suppression de postes au tableau des effectifs
- Police municipale
 - Réorganisation des brigades : fusion des brigades de proximité
 - Changement d'appellation de la brigade verte en brigade de l'environnement
 - Création du poste de planton
 - Modification du régime indemnitaire de la brigade de proximité

Questions éventuelles des organisations syndicales

Questions diverses

4ème séance : 02/12/2025

Pour la Ville :

- Approbation du PV du dernier CST
- Convention de partenariat relative à la gestion des archives
- Règlement formation
- Police municipale
 - Changement d'horaires de la brigade de proximité

Questions éventuelles des organisations syndicales

Questions diverses

Réunions de la FSSSCT :

1ère séance :

Pour la Ville :

- Approbation du dernier PV de la FSSSCT - Avis
- Mise en place de la procédure relative à la rédaction des plans de prévention - Avis
- Relevé des registres en santé et sécurité au travail - Information
- Présentation du plan de circulation du CM17 - Avis
- Présentation de la fiche d'exposition au risque biologique - Information
- Accident du travail au Foyer la Barre – brûlures chimiques - Information
- Point sur l'avancée de la démarche de prévention des RPS - Information

Pour le CCAS :

- Etat des arrêts pour motif de santé – Information
- Synthèse RASSCT 2023 - Information

Questions éventuelles des organisations syndicales

Questions diverses

2ème séance :

Pour la Ville :

- Approbation du dernier PV de la FSSSCT - Avis
- Sécurisation du CM17 et aménagement d'une zone de stockage des animaux morts et retrait d'équarrissage – Information
- Point sur la mutualisation des moyens – véhicule à hayon – Avis
- Mise en route des fiches de risques professionnels – Information

Questions éventuelles des organisations syndicales

Questions diverses

Réunions de la Commission Administrative Paritaire :

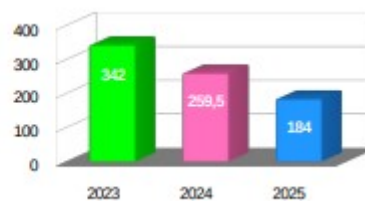
- Les réunions des CAP sont organisées par le Centre de Gestion de SOMME.

Le Compte Épargne Temps (CET)

Le CET est alimenté au choix dans la limite de 60 jours (porté à 70 en 2024) par :

- le report de RTT sans limitation du nombre.
- le report de congés annuels
- les jours de fractionnement
- les heures supplémentaires.

Années	Nbre de jours épargnés
2023	342
2024	259,5
2025	184



Carrière

L'avancement de grade

C'est le passage d'un grade au grade immédiatement supérieur, au sein d'un même cadre d'emplois. Il n'est pas automatique mais soumis à la décision de l'autorité territoriale en fonction des Lignes Directrices de Gestion définies et validées par le Comité Social Territorial.

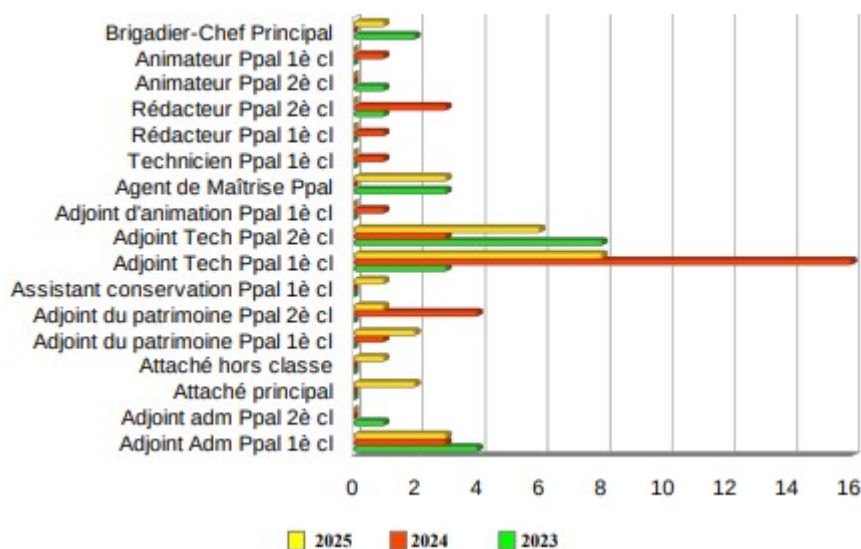
La promotion interne

C'est le passage d'un cadre d'emplois à un cadre d'emplois supérieur, en fonction des conditions d'ancienneté et/ou d'examen professionnels et des postes existant dans la collectivité.

C'est un avancement qui reste exceptionnel qui est soumis à l'examen de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion et à un nombre défini de postes ouverts pour l'ensemble du département.

Avancements de grade - Évolution 2023-2025

Grades d'avancement	2023	2024	2025
Adjoint Adm Ppal 1è cl	4	3	3
Adjoint adm Ppal 2è cl	1	0	0
Attaché principal	0	0	2
Attaché hors classe	0	0	1
Adjoint du patrimoine Ppal 1è cl	0	1	2
Adjoint du patrimoine Ppal 2è cl	0	4	1
Assistant conservation Ppal 1è cl	0	0	1
Adjoint Tech Ppal 1è cl	3	16	8
Adjoint Tech Ppal 2è cl	8	3	6
Adjoint d'animation Ppal 1è cl	0	1	0
Agent de Maîtrise Ppal	3	0	3
Technicien Ppal 1è cl	0	1	0
Rédacteur Ppal 1è cl	0	1	0
Rédacteur Ppal 2è cl	1	3	0
Animateur Ppal 2è cl	1	0	0
Animateur Ppal 1è cl	0	1	0
Brigadier-Chef Principal	2	0	1
Totaux	20	34	28



Promotion interne - Évolution 2023-2025

Grades de promotion	2023	2024	2025
Agent de Maîtrise	0	2	2
Assistant de conservation	0	0	1
Rédacteur	0	0	1
Technicien	1	0	0
Technicien Ppal 2è cl	1	0	0
Totaux	2	2	4

Rémunération

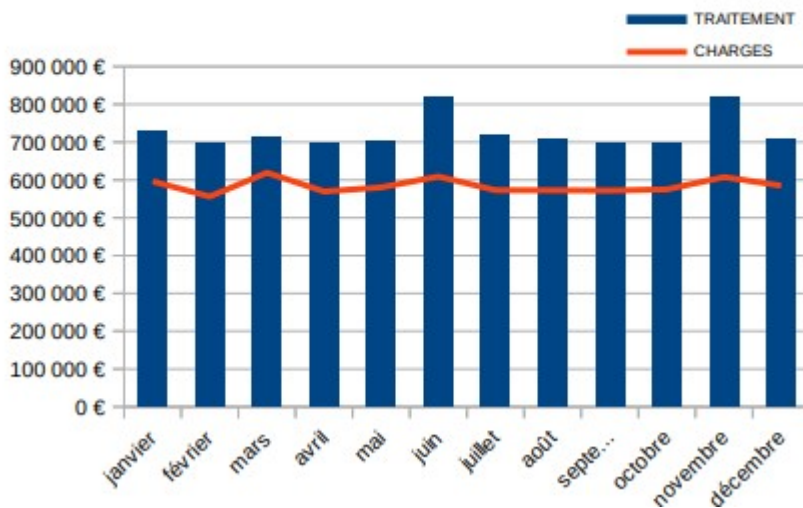
Plusieurs paramètres font évoluer la masse salariale de notre collectivité.

- Ceux à l'initiative de l'Etat :
 - la hausse conjoncturelle (augmentation réglementaire fixée par décret, applicable à l'ensemble des fonctionnaires, concrétisée par une augmentation du traitement qui impacte les grilles de rémunération des agents).
 - la revalorisation du SMIC
 - l'évolution des taux de charges patronales
 - le Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) correspondant au coût généré par les avancements de grade et d'échelon

Ceux à l'initiative de la collectivité :

- les transferts de mission vers ou à partir de la collectivité
- les moyens temporaires supplémentaires alloués aux services (ex : heures supplémentaires, ...)
- les remplacements
- l'évolution du périmètre de gestion (création, suppression ou extension de services)
- l'évolution du régime indemnitaire.

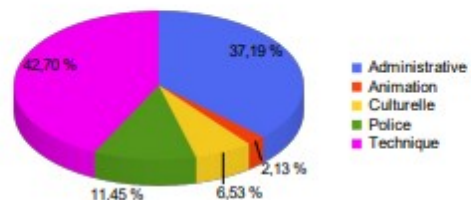
Total des rémunérations mensuelles pour l'année 2025 (tous budgets confondus)



Régime indemnitaire versé aux agents en 2025

• **Par filière**

Filière	En %
Administrative	36,18%
Animation	1,54%
Culturelle	7,26%
Police	12,24%
Technique	42,78%
Totaux	100,00 %



Heures supplémentaires		
Années	Nbre d'HS	Coût annuel
2023	7 830	154 509 €
2024	9 171	210 087 €
2025	8 920	203 017 €

Nouvelle Bonification Indiciaire		
Années	Nbre d'agents	Coût annuel
2023	139	97 939€
2024	137	96 486 €
2025	138	99 958 €

Avantages en nature		
Années	Logement	Repas
2023	11 248 €	4 118 €
2024	13 084 €	4 408 €
2025	10 814 €	3 580 €

Temps de travail

La thématique liée au temps de travail est abordée dans le cadre du règlement intérieur mis en place au sein de la collectivité. Le 1er chapitre est dédié à l'organisation du travail.

Retour sur quelques notions...

Durée annuelle du travail : Le temps de travail effectif annuel est fixé à 1607 heures au maximum. Peuvent s'y ajouter des heures supplémentaires. Dans cette durée de 1607 heures, ne sont pas compris les jours de congés annuels, les jours fériés légaux et les jours de repos de fin de semaine.

De même, les deux jours de congés supplémentaires (" jours de fractionnement ") qui peuvent, sous certaines conditions, être accordés aux agents, n'entrent pas en compte dans ces 1607 heures, venant ainsi diminuer d'autant la durée individuelle de travail effectif.

Durée hebdomadaire du travail : La durée du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine pour un emploi à temps complet. Le décompte du temps de travail s'effectue toutefois sur la base annuelle de 1607 heures. En conséquence, le Conseil municipal lors de sa séance du 13/12/2021 a validé une durée hebdomadaire de travail de 35 heures 30. Cette modification de la durée hebdomadaire de travail a eu pour effet l'application de la législation relative aux RTT. Ainsi, selon la législation en vigueur (décret n°2001-623 du 12 juillet 2001), 3 jours de RTT ont été accordés annuellement à partir du 1/01/2022.

Durée quotidienne du travail : La durée quotidienne du travail ne dépasse pas 10 heures, avec un repos minimum de 11 heures par jour, et une amplitude maximale de la journée de travail limitée à 12 heures. Une pause de 20 minutes est accordée aux agents par période de travail effectif de 6 heures dans la même journée.

Le jour de repos hebdomadaire est, en principe, le dimanche. Le travail de nuit est borné entre 22 heures et 5 heures ou d'une autre période de 7 heures consécutives entre 22 heures et 7 heures.

👉 *Quelques indicateurs :*

Les agents à temps non complet sont affectés sur des postes inscrits comme tels au tableau des emplois.

Dans ce cas, la fraction de temps non complet n'est pas choisie par l'agent, mais associée au poste créé par la collectivité.

Le temps partiel est une réduction individuelle du temps de travail qui résulte d'un choix de l'agent (soumis à l'avis de son responsable de service). Il est également possible de solliciter un temps partiel de droit (naissance, adoption, soins, personnes en situation de handicap).

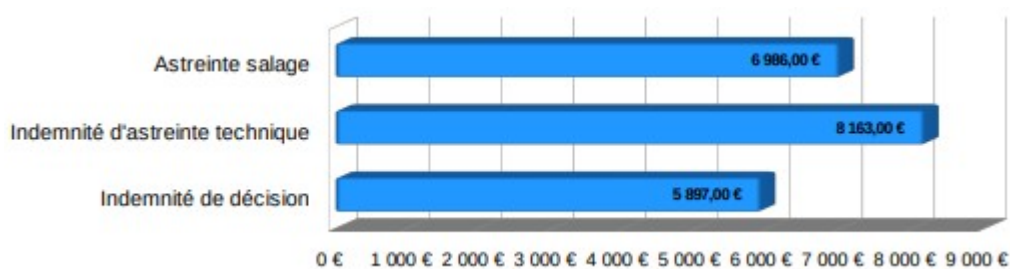
Les astreintes

Pendant une période d'astreinte, l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, est cantonné à son domicile ou à proximité, afin de pouvoir intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, si son employeur le lui demande. L'intervention et, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail sont considérés comme du temps de travail effectif.

Dans la collectivité, les astreintes sont les suivantes :

- Astreintes de décision : Certains directeurs et chefs de service sont volontaires pour assurer les astreintes de décision. Celles-ci débutent chaque vendredi à 17 h et durent une semaine complète.
- Astreintes d'exploitation : Les agents techniques assistent les cadres, pour les mêmes périodes. Ils sont chargés des interventions sur le terrain. L'indemnisation des astreintes a été actée par délibération.

Les Permanences correspondent à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou un jour férié sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte.



Les services mutualisés

TRAVAUX EN RÉGIE AU BÉNÉFICE DE L'INTERCOMMUNALITÉ – 2025

SERVICE	MONTANT CHARGE	MOYENNE DE TEMPS DE TRAVAIL 2025 au profit de la CABS	MONTANT DES CHARGES au profit de la CABS
COMMUNICATION	398 757,21 €	38,75 %	154 518,42 €
DIRECTION DES MARCHÉS PUBLICS	143 757,99 €	10,00 %	14 375,80 €
UNITÉ ACHATS APPROVISIONNEMENT	221 245,05 €	40,00 %	88 498,02 €
SECRÉTARIAT SERVICES TECHNIQUES	122 486,55 €	23,98 %	29 368,64 €
SERVICES TECHNIQUES BÂTIMENTS	140 863,81 €	26,36 %	37 129,58 €
ATELIERS MUNICIPAUX	137 801,89 €	17,46 %	24 063,92 €
PLOMBERIE	88 005,12 €	36,00 %	31 681,84 €
ÉLECTRICITÉ	185 130,07 €	20,00 %	37 026,01 €
MACONNERIE	96 647,22 €	15,16 %	14 650,53 €
MENUISERIE	124 472,76 €	18,00 %	22 405,10 €
PEINTURE	121 143,20 €	24,00 %	29 074,37 €
LETRAGE	44 346,72 €	17,00 %	7 538,94 €
COUVERTURE	65 148,08 €	32,00 %	20 847,39 €
SERVICE DE L'EAU	63 946,00 €	5,00 %	3 197,30 €
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT	87 340,60 €	0,00 %	- €
BUREAU D'ÉTUDES	48 120,35 €	26,00 %	12 511,29 €
TOTAL	2 089 212,62		526 887,14 €

PERSPECTIVES 2026

Évolution du chapitre 012 (tous budgets confondus)

Chapitre 012	2023	2024	2025
Ville	13 813 158 €	14 316 468 €	14 667 510 €
Eau	108 162 €	108 377 €	104 858 €
→ Dont reversement à la Ville	39 907 €	39 767 €	40 917 €
Assainissement	125 109 €	139 929 €	155 355 €
→ Dont reversement à la Ville	43 716 €	47 076 €	48 432 €
Rex	150 762 €	157 245 €	188 306 €
Marché Couvert	24 830 €	35 747 €	36 264 €
Scènes	639 372,43€	631 371,45 €	614 746 €
→ Dont reversement à la Ville	17 496,04 €	17 827,71 €	19 157 €

La maîtrise des effectifs et de la masse salariale

L'ajustement au mieux des effectifs nécessite une anticipation des départs : douze départs à la retraite ont eu lieu sur l'année 2025. Une quinzaine de départs devraient intervenir en 2026 sous réserve pour les agents d'en faire la demande et de remplir les conditions de l'ouverture des droits à la retraite.

Ainsi, un équilibre doit être trouvé entre la source d'économies potentielles que peuvent constituer ces départs et la continuité du service à assurer.

En conséquence et afin de prendre en compte les évolutions au sein des services, la possibilité du non remplacement systématique des départs à la retraite est étudiée. Une offre en interne est privilégiée afin de procéder à des mobilités si le poste proposé et les compétences recherchées le permettent. Une réflexion en collaboration avec les services concernés permet d'envisager une rationalisation des missions, des postes et une éventuelle redistribution des tâches inter-services.

Grade de l'agent	Service	Date de départ effectif
Adjoint technique principal 2 ^e classe	Gestion entretien protocole	01/01/2025
Agent de maîtrise principal	Développement durable	01/01/2025
Agent de maîtrise principal	Services Techniques	01/01/2025
Agent de maîtrise	Services Techniques	01/01/2025
Adjoint technique principal 1 ^e classe	Patrimoine	01/03/2025
Adjoint Technique	Développement durable	01/04/2025
Adjoint administratif principal 1 ^e classe	Patrimoine	01/05/2025
Agent de maîtrise principal	Services Techniques	01/05/2025
Adjoint technique	Gestion entretien protocole	01/07/2025
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Restauration	01/07/2025
Adjoint technique principal 2 ^e classe	Services Techniques	01/08/2025
Adjoint technique principal 2 ^e classe	Patrimoine	01/08/2025

Il est à noter que la suspension de la réforme Borne permet aux agents nés entre 1964 et 1968 de gagner un voire deux trimestres (pour les natifs de 1965) sur l'âge légal de départ et/ou la durée de cotisation. Par contre, aucun agent né à compter 1/01/1969 n'est concerné.

En effet, les textes **prévoient un départ à 64 ans et 172 trimestres**, suspension de la réforme ou pas. Seule une nouvelle réforme des retraites pourrait changer les paramètres actuels.

Les lignes directrices de gestion

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique dispose que toutes les collectivités territoriales doivent désormais définir des lignes directrices de gestion.

Celles-ci sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019

Les lignes directrices de gestion visent à :

1. déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences (GPEEC).
2. fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. En effet, les CAP n'examineront plus les décisions en matière d'avancement et de promotion.
3. Favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité et permettent de formaliser la politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Les lignes directrices de gestion s'adressent à l'ensemble des agents.

Les lignes directrices de gestion ont été mises en place après dialogue social à partir du 1/01/2021.

Le Développement des compétences

Parmi les priorités de formation proposée aux agents, les principales relèveront :

- De l'obtention ou du renouvellement de compétences obligatoires ou réglementaires comme la conduite d'engins, les diverses habilitations, la formation professionnelle initiale.
- De l'accompagnement à la mobilité interne et à la promotion afin de faciliter la prise en charge de nouvelles responsabilités par les agents.
- De la maîtrise des outils informatiques et de gestion de données.
- Sensibilisation à l'égalité professionnelle homme/femme,
- Accompagnement à la prise de responsabilités.
- Le management par la bienveillance.

L'apprentissage

La formation d'apprentis aux métiers de la collectivité est un axe fort de la politique en ressources humaines portée par la collectivité pour soutenir réellement cette filière d'enseignement et favoriser le recrutement de jeunes femmes et de jeunes hommes.

La collectivité a délibéré afin de permettre l'accueil de 10 apprentis. Les domaines concernés relèvent du service Développement durable, de la Restauration, l'Informatique, l'événementiel et la communication.

A ce titre, la collectivité participe chaque année au recensement des intentions de recrutement (campagne ouverte du 19 janvier au 20 mars 2026) qui permet aux employeurs publics locaux ayant manifesté leur intention de recruter au moins un apprenti auprès du CNFPT d'être éligibles au financement des frais de formation.

Le CNFPT met l'accent sur la priorité des métiers en tension ciblés dans un répertoire de métiers déterminés sur la base de travaux réalisés en collaboration avec les associations d'élus et qui seront prioritairement financés. Les intentions de recrutement en dehors de la catégorie « métiers en tension » seront envisageables mais ces dernières ne seront, en termes de financement, pas prioritaires.

Le CNFPT continue de contribuer au développement de la FPT grâce à la prise en charge du coût de formation de 5000 nouveaux contrats d'apprentissage pour l'année 2026.

Dans la continuité de la campagne 2025, le CNFPT prendra en charge les frais de formation des diplômés de niveaux 3, 4 et 5 (du CAP au BTS) inscrits au référentiel des diplômes corrélés aux métiers en tension.

Mise en place des nouveaux dispositifs dans le cadre du dialogue social

> Renouvellement d'adhésion au dispositif CDG80 de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Le CDG80 propose une prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Un prestataire externe spécialisé a été choisi afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du CDG80 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

Ainsi, la Ville a fait le choix d'y adhérer dès le 1er/01/2023 et de renouveler son adhésion le 1^{er} janvier 2025 par la signature d'une convention avec le CDG80 qui définit les modalités de mise en œuvre, la durée, les droits et obligations de chacune des parties, les mesures de protection des données personnelles ainsi que les modalités de résiliation.

Ce dispositif permet de mettre en place les procédures suivantes :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée.

Le traitement des faits signalés peut également être assuré par le dispositif ainsi que diverses prestations complémentaires.

> Convention cadre de prestation en intervention d'un(e) psychologue du travail

En qualité d'employeur, la Ville d'Abbeville a l'obligation d'assurer la santé physique et mentale de ses agents conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique (articles L136-1, L452-35, et L452-47).

Dans ce cadre, le centre de gestion de la Somme a proposé à la collectivité de signer une convention relative à l'intervention d'une psychologue du travail.

Ainsi, la psychologue opère au titre de mission de soutien psychologique individuel et dans le cadre d'intervention de situation de crise et/ou médiation entre un agent et son entourage professionnel.

Chaque intervention se décline en 5 phases :

- Phase préalable à l'intervention de recensement des besoins,
- Phase de proposition d'intervention,
- Phase d'intervention,
- Phase de rédaction,
- Phase de restitution.

➤ **Risques Psycho-sociaux**

La DGAFP du Ministère de la fonction publique précise que « le terme RPS désigne un ensemble de phénomènes affectant principalement la santé mentale mais aussi physique des travailleurs, qui peuvent se manifester sous diverses formes : stress au travail, sentiment de mal-être ou de souffrance au travail, incivilités, ... »

Multiformes, les RPS ont néanmoins en commun des effets sur la santé qui peuvent être graves. Sur le plan psychologique et physique, ces risques sont de nature à favoriser certaines pathologies (dépressions, troubles du sommeil, troubles cardiovasculaires...). Le lien avec l'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS) a également été démontré. Sur le plan social, ces troubles peuvent avoir pour conséquences des tensions et conflits entre collègues, des formes de désengagement au travail et bien sûr l'absentéisme.

C'est la raison pour laquelle la collectivité a engagé en 2024, un diagnostic RPS afin que requérir l'expertise de professionnels indépendants.

Un diagnostic a permis de mettre en place un plan d'actions défini en concertation avec les agents qui ont souhaité participer à la réflexion autour des constats mis en avant et proposer des actions permettant de prendre en compte les attendus.

Un comité de pilotage a été constitué et pérennisé dans ses missions afin de suivre la mise en œuvre des actions et d'y participer.

➤ **Protection sociale complémentaire :**

La Protection Sociale Complémentaire est un dispositif qui permet aux agents de bénéficier d'une couverture supplémentaire, destinée à couvrir les frais de santé et les risques prévoyance. Se doter d'une protection sociale complémentaire est désormais quasi indispensable à la complétude du socle commun de protection sociale. L'assurance complémentaire permet de financer des soins ou de faire face à un arrêt prolongé de travail ayant pour conséquence une perte substantielle de rémunération.

Les employeurs ont le choix entre deux procédures pour mettre en œuvre le dispositif de protection sociale complémentaire : le conventionnement (passation d'une convention de participation) ou la labellisation. Le choix de la collectivité s'est porté, après avis du Comité social territorial sur la signature d'une convention de participation.

La protection sociale complémentaire porte sur deux risques majeurs :

- les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité "risque santé" : financement des frais de soins en complément de l'Assurance maladie,
- les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès "risque prévoyance" :
 - Compenser la perte de salaire en cas de placement en congés pour raison de santé suite à accident ou maladie, et en cas d'admission en retraite pour invalidité,
 - Verser un capital décès aux bénéficiaires des agents décédés, ou à l'agent en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

De plus, les employeurs sont tenus de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents à compter du 1/01/2026 en matière de frais de santé et du 1/01/2025 en matière de prévoyance (incapacité, invalidité, inaptitude, décès). Cette participation s'élève à 50 % d'un montant de référence pour la santé (15€) et à 20 % d'un montant de référence en prévoyance (7€), déterminés par décret.

La convention de participation pour la protection sociale complémentaire permet aux agents de bénéficier d'économies d'échelle par une mise en concurrence mutualisée (tarifs proposés et garanties plus attractifs) et d'une offre adaptée. Dans cette optique, le CDG propose aux collectivités une mutuelle santé et une mutuelle prévoyance sélectionnées avec soin et répondant aux exigences des élus locaux et des agents.

Un accord collectif national du 11 juillet 2023 a approfondi la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) mise en œuvre par l'ordonnance du 17 février 2021. Cet accord a posé le principe de la généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire en matière de complémentaire prévoyance et a fixé le montant de la participation minimale de l'employeur au financement de cette protection à la moitié du montant de la cotisation ou de la prime individuelle dû par l'agent ouvrant droit aux garanties minimales, qui est évalué à 70 euros.

La loi du 22/12/2025 relative à la protection sociale complémentaire transpose donc, dans le code général de la fonction publique, cet accord de 2023.

La date d'entrée en application de ces mesures est repoussée au 1er janvier 2029.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2029, le recours à la procédure de labellisation sera exclu pour la mise en place de la prévoyance complémentaire. Seul le recours à un contrat collectif obligatoire faisant l'objet d'une convention de participation sera possible.

➤ **Mise en place des 36 heures hebdomadaires**

Le temps de travail annuel est fixé à 1607 heures, soit 35 heures par semaine. Cependant, la collectivité peut fixer un temps de travail par semaine supérieur à 35 heures, faisant naître des droits à récupération pour les agents. Il s'agit d'une réorganisation du temps de travail (avec maintien des missions de chaque agent).

Au sein de la Ville d'Abbeville, le temps de travail annuel des agents était fixé à 35 heures 30 ce qui permettait de bénéficier de 3 jours annuels d'ARTT.

Une proposition des organisations syndicales en début d'année 2025 a amené la collectivité à sonder les agents afin de connaître leur avis sur un passage à 36 heures hebdomadaires avec effet au 1er janvier 2026. Ce sondage a démontré que la très grande majorité des agents ayant répondu était favorable à cette proposition.

Pour rappel, la mise en place des ARTT a pour objectif de renforcer l'attractivité et la qualité de vie au travail en proposant un meilleur équilibre vie personnelle vie professionnelle.

La consommation des jours d'ARTT est librement organisée par la collectivité dès lors qu'elle respecte les principes suivants :

- continuité de service (50 % d'effectifs présents)
- compatibilité avec le métier exercé
- validation préalable

Les agents publics travaillant à temps complet (titulaires, contractuels sur emploi permanent et non permanents) ainsi que les agents publics de catégorie A, B et C dont le métier est compatible avec la mise en œuvre des ARTT sont concernés.

Lors de la réunion du Comité social territorial en date du 24 juin 2025, le passage à la durée hebdomadaire de 36 heures a été validé à l'unanimité des membres.

> **Mise en place d'un EXTRANET à destination des agents**

La collectivité s'est dotée le 1er août 2025 d'un Extranet qui a permis de regrouper un nombre conséquent d'informations à destination de l'ensemble des agents de la collectivité.

Ce projet a pu voir le jour grâce à la collaboration de forces vives, service Communication, RH qui ont travaillé ensemble afin de définir l'architecture et l'arborescence de ce nouvel outil de communication.

Ainsi, l'Extranet permet d'avoir accès à des thématiques tournées vers la RH mais également des informations plus générales comme celles relatives au Comité d'Oeuvres Sociales, des petites annonces, des informations sur les manifestations, des vidéos...

Article L2123-24-1-1 CGCT - Publicité indemnités des élus

Indemnités des élus pour l'année 2025

Elu	Délégation	Indemnités de fonction	Remboursement de frais
			Téléphone portable
Baledent Eric	2ème Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la vie des quartiers, des animations et de la jeunesse	16 642,68 €	138,24 €
Beauger Fabrice	8 ^e Adjoint au Maire en charge de la citoyenneté, de la sécurité, de la tranquillité publique et des risques majeurs	16 642,68 €	138,24 €
Blondin Michel	4 ^e Adjoint au Maire en charge de l'environnement, du développement durable et des traditions	16 642,68 €	
Boullart Monique	5 ^e Adjointe au Maire en charge de la qualité des espaces publics, de la propreté et du fleurissement	16 642,68 €	138,24 €
Chevallier Christine	Conseillère déléguée de quartier (centre-ville, Menchecourt, Thuison, La Bouvaque) et déléguée à l'égalité femmes-hommes	4 686,00 €	
Dairaine Patrick	6 ^e Adjoint au Maire en charge des affaires sociales, de l'insertion et du handicap	16 642,68 €	138,24 €
Daussy Maryvonne	Conseillère déléguée de quartier (Soleil-Levant, Bouleaux, Platanes)	4 686,00 €	
Delage Michelle	3 ^e Adjointe au Maire en charge de la santé, des seniors, de l'autonomie et de l'égalité femmes-hommes	16 642,68 €	138,24 €
Demarthe Pascal	Maire	63 132,60 €	501,12 €
Denis Herve	10 ^e Adjoint au Maire en charge du sport et du handisport	16 642,68 €	138,24 €
Dessenne Jean Claude	Conseiller municipal en charge de la promotion et du développement du sport santé	4 686,00 €	
Ledet Patrick	Conseiller municipal délégué à l'aide sociale	4 686,00 €	
Lefebvre Patrice	Conseiller municipal délégué à l'urbanisme	4 686,00 €	
Lemarchand Pierre	Conseiller municipal délégué à la citoyenneté et à l'engagement des jeunes dans la vie de la cité	4 686,00 €	
Magnin Jacques	Conseiller municipal délégué à l'hôtellerie, la restauration et les bars	4 686,00 €	
Mallet Olivier	Conseiller municipal délégué au commerce et à l'artisanat	4 686,00 €	138,24 €
Monflier Chantal	Conseillère déléguée de quartier (Rouvroy, Mautort, route de Rouen)	4 686,00 €	
Noel Lydie	1 ^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, du personnel et de la vie économique de proximité	24 959,04 €	138,24 €
Petit Florence	9 ^e Adjointe au Maire en charge du patrimoine, de la culture et du devoir de mémoire	16 642,68 €	138,24 €
Pruvot Laurent	Conseiller délégué à l'accessibilité	4 686,00 €	
Rhuin Rose-Noëlle	Conseillère déléguée de quartier (Saint-Gilles, Provinces, Champ de Mars, Espérance)	4 686,00 €	
Vasseur Danièle	7 ^e Adjointe au Maire en charge de l'état civil, de l'administration générale et des jumelages	16 642,68 €	138,24 €

Les épargnes

CHAINE DE L'EPARGNE	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029	2030
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	30 343 157	30 501 696	31 550 834	31 331 254	32 096 214	31 811 202	32 238 659
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	27 834 234	28 557 296	29 209 691	29 302 612	29 511 104	29 490 494	29 536 569
Recettes de fonctionnement courantes (hors cessions)	30 191 504	30 395 030	30 769 364	31 081 255	31 496 213	31 761 202	32 188 659
Dépenses de fonctionnement courantes (hors intérêts de la dette)	27 302 179	27 948 353	28 602 760	28 645 660	28 797 160	28 706 900	28 688 155
Epargne de gestion	2 889 325	2 446 677	2 166 604	2 435 595	2 699 053	3 054 302	3 500 504
Intérêts de la dette	532 055	608 943	606 931	656 952	713 944	783 594	848 414
Epargne brute	2 357 270	1 837 734	1 559 673	1 778 643	1 985 109	2 270 708	2 652 090
Remboursement capital de la dette	1 214 622	1 395 957	1 499 064	1 605 829	1 762 327	1 826 712	1 979 061
Epargne nette	1 142 648	441 777	60 609	172 814	222 782	443 996	673 029

Définitions :

Epargne brute

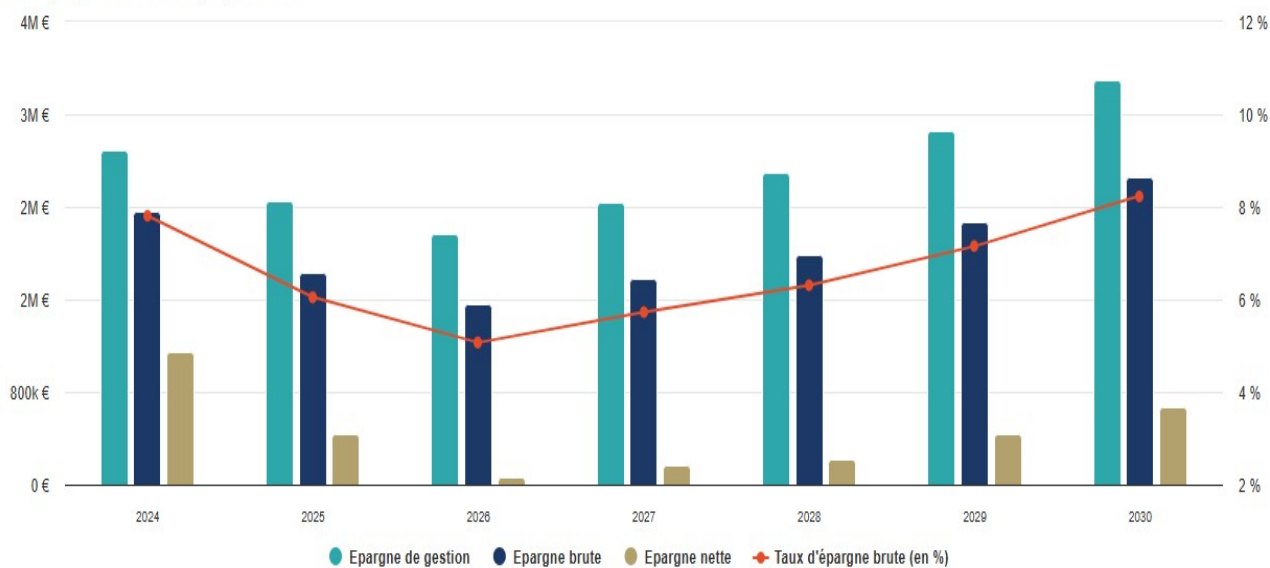
Appelée aussi « capacité d'autofinancement brute » (CAF), l'épargne brute est un indicateur pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Le niveau d'épargne témoigne de l'aisance de la section de fonctionnement à absorber de nouvelles dépenses de fonctionnement et de la capacité à investir et/ou à se désendetter si la situation le demande.

La capacité de désendettement (encours de dette / Epargne brute)

Principal indicateur de solvabilité, elle mesure le nombre d'années qu'il faudrait à la Ville pour se désendetter totalement si elle affectait l'intégralité de son épargne brute. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11- 12 ans (et le seuil de vigilance est de 10 ans).



Les épargnes et Taux d'épargne brute



Présentation synthétique BP 2026 Provisoire – Dépenses

		2025	2026	Variation en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 248 986,65	6 757 981,75	-6,77%
	60 - Achats	2 260 425,99	2 102 506,75	-6,99%
	61 - Services extérieurs	4 357 305,66	4 099 150,00	-5,92%
	62 - Autres services extérieurs	489 155,00	417 355,00	-14,68%
	63 - Impôts, taxes et versements assimilés	142 100,00	138 970,00	-2,20%
012	CHARGES DE PERSONNEL	14 900 000,00	15 390 000,00	3,29%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 183 500,00	4 227 200,00	32,78%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 936 454,00	3 745 365,00	-4,85%
	Créances admises en non valeur	10 000,00	5 000,00	-50,00%
	CCAS	1 405 000,00	1 341 000,00	-4,56%
	Subventions aux associations	764 924,00	771 955,00	0,92%
	Subventions aux budgets annexes	1 328 800,00	1 251 910,00	-5,79%
66	CHARGES FINANCIERES	679 085,67	602 649,53	-11,26%
	Intérêts de la dette	635 000,00	615 000,00	-3,15%
	Intérêts courus non échus	14 085,67	-13 350,47	-194,78%
67	CHARGES SPECIFIQUES	10 000,00	10 000,00	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	20 000,00	20 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	29 978 026,32	30 753 196,28	2,59%
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 191 000,00	1 291 000,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 375 000,00	1 000 000,00	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	32 544 026,32	33 044 196,28	1,54%

La section d'investissement

Même si l'exercice s'annonce plus difficile dans le contexte économique actuel, une nouvelle mobilisation générale pour diversifier et optimiser les sources de financements sera réalisée.

Les recettes d'investissement

FCTVA

Le Fonds de compensation de la TVA constitue le 2^e poste de recettes d'équipement, ou fonds propres, de la collectivité. Il s'agit d'une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA supportée par la collectivité dans le cadre de ses dépenses d'équipement effectivement réalisées, et qui n'est pas récupérable par des dispositifs fiscaux. Ainsi, compte-tenu de l'évolution de la dépense d'équipement de la Ville ces dernières années, il était prévu une augmentation substantielle des produits perçus au titre du FCTVA.

Ainsi, la prévision de FCTVA est évaluée à 530 000 € pour 2026.

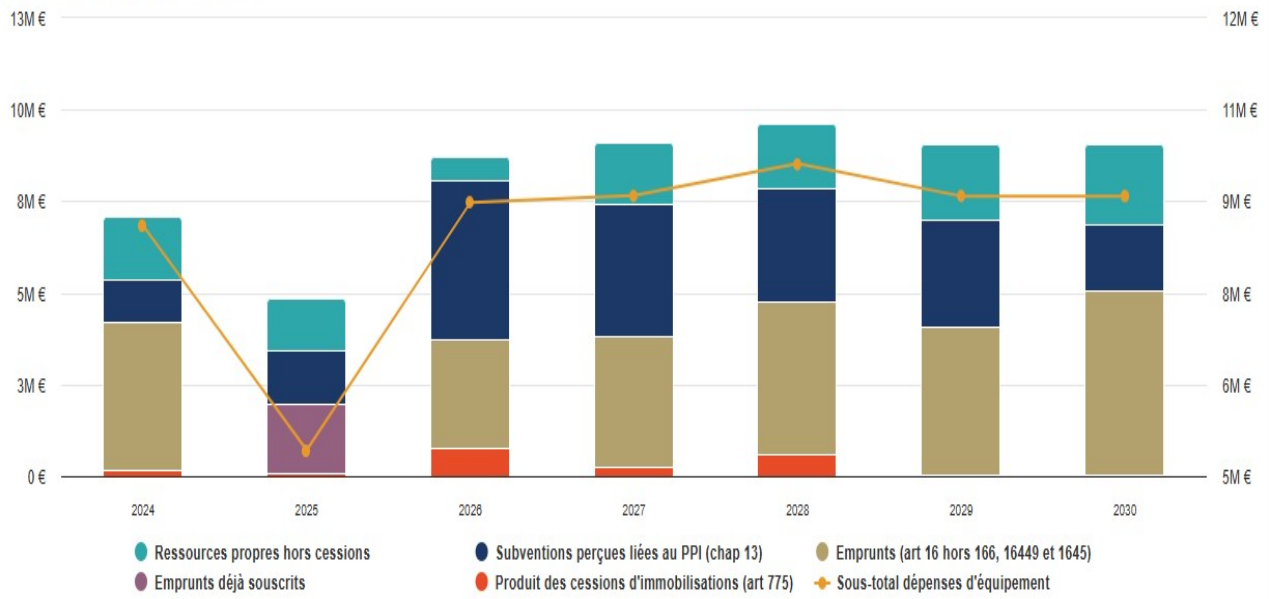
SUBVENTIONS D EQUIPEMENT

Les subventions d'équipement sont les recettes perçues de tiers, en particulier de l'État ou de ses établissements publics ainsi que des autres collectivités (Département, Région) ou encore de l'Union européenne, à travers les différents fonds européens (FEDER, FSE, etc.) Le montant des recettes d'équipement est corrélé à deux facteurs : • D'une part, affectées à un programme d'investissement, elles sont d'autant plus élevées que la planification des opérations est ambitieuse en volume, aussi bien qu'elles ne peuvent être perçues (à l'exception d'éventuels acomptes) qu'après la réalisation des travaux ou des acquisitions ; • D'autre part, elles traduisent la capacité de la collectivité à capter des concours extérieurs dans la réalisation de ses opérations d'équipement, c'est-à-dire à nouer des partenariats et à inscrire ses politiques publiques dans des schémas européens, nationaux ou locaux. Compte-tenu de ces deux facteurs, les subventions d'équipement sont engagées dans une trajectoire haussière depuis le début du mandat.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipements sont les dépenses d'investissement qui correspondent à des opérations qui visent à modifier la consistance ou la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables (équipements informatiques, acquisition ou renouvellement de véhicules, etc.), acquisition, construction, aménagement, requalification, réhabilitation de bâtiments ; travaux d'infrastructure (voirie, réseaux, etc).

Financement de l'investissement





PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2025-2030

Libellé	Total	2025	2026	2027	2028	2029	2030
op 100 - ACQUISITION DE MATERIEL et VEHICULES	2 660 469	460 469	500 000	500 000	400 000	400 000	400 000
Dépenses	2 660 469	460 469	500 000	500 000	400 000	400 000	400 000
Etat	16 632	11 632	5 000	0	0	0	0
Dotation Politique de la Ville	24 880	0	13 600	11 280	0	0	0
Département	10 800	0	10 800	0	0	0	0
FCTVA	421 790	50 983	75 535	82 020	82 020	65 616	65 616
Total recettes	474 102	62 615	104 935	93 300	82 020	65 616	65 616
op 14 - AMELIORATION DU PATRIMOINE	2 112 142	405 741	946 401	190 000	190 000	190 000	190 000
Conserverie	653 410	132 216	421 194	100 000	0	0	0
Travaux CM17 Dalle Barrière	72 736	126	72 610	0	0	0	0
Travaux Poulies Evenementiel	117 604	82 604	35 000	0	0	0	0
Locaux associatifs	3 092	3 092	0	0	0	0	0
Travaux Logements	322 776	33 784	88 992	50 000	50 000	50 000	50 000
Mise en accessibilité	150 000	0	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Hôtel de Ville	236 627	2 022	194 605	10 000	10 000	10 000	10 000
Autres	399 000	0	99 000	0	100 000	100 000	100 000
Serres Emonville	28 132	28 132	0	0	0	0	0
Centre Technique Municipal	128 765	123 765	5 000	0	0	0	0
Dépenses	2 112 142	405 741	946 401	190 000	190 000	190 000	190 000
Abbeville Fondation du Patrimoine	15 000	0	15 000	0	0	0	0
Dotation Politique de la Ville	266 933	65 880	101 053	100 000	0	0	0
Divers	99 000	0	99 000	0	0	0	0
Département	228 672	81 798	146 874	0	0	0	0
FCTVA	451 388	136 080	66 558	155 248	31 168	31 168	31 168
Total recettes	1 060 993	283 758	428 485	255 248	31 168	31 168	31 168
op 600 - ENVIRONNEMENT	3 275 766	325 766	745 000	1 645 000	520 000	20 000	20 000
Aménagement Emonville	135 197	135 197	0	0	0	0	0
Aire de jeux	373 077	123 077	125 000	125 000	0	0	0
Opération 600	1 613	1 613	0	0	0	0	0
Plantations arbres	26 104	1 104	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Mobilier urbain	91 378	16 378	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Pont de Béthune	2 648 397	48 397	600 000	1 500 000	500 000	0	0
Dépenses	3 275 766	325 766	745 000	1 645 000	520 000	20 000	20 000
Etat	882 750	90 000	400 000	300 000	92 750	0	0
FEDER	26 114	26 114	0	0	0	0	0
Dotation Politique de la Ville	194 200	47 700	96 500	50 000	0	0	0
Département	590 654	167 880	250 000	100 000	72 774	0	0
FCTVA	596 315	62 239	53 439	122 210	269 846	85 301	3 281
Total recettes	2 290 033	393 933	799 939	572 210	435 370	85 301	3 281

Libellé	Total	2025	2026	2027	2028	2029	2030
op 900 - EQUIPEMENTS CULTURELS	707 276	216 276	255 000	128 000	56 000	26 000	26 000
Aménagement Carmel	330 943	158 943	100 000	72 000	0	0	0
Restauration Oeuvres d art	190 000	0	50 000	50 000	50 000	20 000	20 000
Centre interprétation 2nde guerre mondiale	107 008	44 008	63 000	0	0	0	0
Autres	20 512	5 512	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Archives	40 366	4 366	36 000	0	0	0	0
Acquisition oeuvres d art	15 423	423	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Chapelle St Pierre	3 024	3 024	0	0	0	0	0
Dépenses	707 276	216 276	255 000	128 000	56 000	26 000	26 000
DRAC	56 406	15 441	33 465	7 500	0	0	0
Abbeville Fondation du Patrimoine	81 360	0	50 000	31 360	0	0	0
Etat	7 500	0	0	7 500	0	0	0
Communauté Agglomération Baie de Somme	7 500	0	0	7 500	0	0	0
Divers	26 806	0	26 806	0	0	0	0
Département	447 326	132 266	161 327	153 733	0	0	0
FCTVA	144 979	33 223	35 478	41 830	20 997	9 186	4 265
Total recettes	771 877	180 930	307 076	249 423	20 997	9 186	4 265
op 10 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 753 183	386 463	946 720	105 000	105 000	105 000	105 000
Salle de boxe	59 004	18 180	40 824	0	0	0	0
Gymnase Ponthieu	119 126	69 126	50 000	0	0	0	0
Club Hippique	72 105	72 105	0	0	0	0	0
Stades	30 953	5 953	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Divers	412 211	7 211	5 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Terrain synthétique CARV	1 002 253	211 357	790 896	0	0	0	0
Centre Omnisports	57 531	2 531	55 000	0	0	0	0
Dépenses	1 753 183	386 463	946 720	105 000	105 000	105 000	105 000
Etat	80 000	0	80 000	0	0	0	0
Région	135 000	106 848	28 152	0	0	0	0
Dotation Politique de la Ville	285 472	0	200 000	85 472	0	0	0
Département	641 683	210 000	400 000	31 683	0	0	0
FCTVA	521 920	251 552	63 395	155 300	17 224	17 224	17 224
Total recettes	1 664 075	568 400	771 547	272 455	17 224	17 224	17 224
op 92 - MUSEE BOUCHER DE PERTHES	24 823 377	427 183	2 200 000	4 000 000	6 065 398	6 065 398	6 065 398
Agrandissement Salle Manessier	24 823 377	427 183	2 200 000	4 000 000	6 065 398	6 065 398	6 065 398
Dépenses	24 823 377	427 183	2 200 000	4 000 000	6 065 398	6 065 398	6 065 398
DRAC	2 883 000	19 396	553 604	400 000	636 666	636 667	636 667
FEDER	3 000 000	0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0
Région	2 000 000	0	200 000	450 000	450 000	450 000	450 000
Divers	1 000 000	0	100 000	200 000	233 333	233 333	233 334
Département	2 356 525	0	356 525	500 000	500 000	500 000	500 000
FCTVA	3 221 705	144 646	70 075	360 888	656 160	994 968	994 968
Total recettes	14 461 230	164 042	1 280 204	2 910 888	3 476 159	3 814 968	2 814 969
op 11 - RESTAURATION COLLECTIVE	91 718	59 338	20 380	3 000	3 000	3 000	3 000
Materiel Cuisine	33 963	18 863	3 100	3 000	3 000	3 000	3 000
Opération 11	57 755	40 475	17 280	0	0	0	0
Dépenses	91 718	59 338	20 380	3 000	3 000	3 000	3 000
Dotation Politique de la Ville	20 333	0	20 333	0	0	0	0
FCTVA	15 331	777	9 734	3 343	492	492	492
Total recettes	35 664	777	30 067	3 343	492	492	492

Libellé	Total	2025	2026	2027	2028	2029	2030
op 101 - STADE PAUL DELIQUE	69 032	6 161	62 871	0	0	0	0
Etude de programmation	69 032	6 161	62 871	0	0	0	0
Dépenses	69 032	6 161	62 871	0	0	0	0
FCTVA	11 324	0	1 011	10 313	0	0	0
Total recettes	11 324	0	1 011	10 313	0	0	0
204 - SUBVENTIONS D EQUIPEMENT	1 789 540	1 549 540	240 000	0	0	0	0
Autres	8 400	8 400	0	0	0	0	0
Attribution compensation voirie CABS	1 091 000	1 091 000	0	0	0	0	0
Terrain aménagé et ses Abords Conservatoire	146 907	1 907	145 000	0	0	0	0
OPAH Rénovation urbaine	48 487	8 487	40 000	0	0	0	0
Attribution compensation voirie ANRU	183 678	153 678	30 000	0	0	0	0
Opération ANRU CABS	311 068	286 068	25 000	0	0	0	0
Dépenses	1 789 540	1 549 540	240 000	0	0	0	0
op 400 - TRAVAUX AMELIORATIONS URBAINES	12 225 125	823 584	2 501 541	2 375 000	2 175 000	2 175 000	2 175 000
Effacement réseaux ERDF	582 751	182 751	200 000	200 000	0	0	0
Poteaux incendie	97 988	7 988	30 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Aménagement de voirie	7 556 541	0	1 556 541	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Opération 400	60 399	5 399	15 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Mobilier urbain	401 468	101 468	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Eclairage Public	3 525 978	525 978	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
Dépenses	12 225 125	823 584	2 501 541	2 375 000	2 175 000	2 175 000	2 175 000
Etat	82 159	51 914	30 245	0	0	0	0
FDE	367 836	152 887	214 949	0	0	0	0
Dotation Politique de la Ville	810 787	85 876	354 911	170 000	100 000	100 000	0
Département	45 900	45 900	0	0	0	0	0
FCTVA	1 900 286	251 664	135 101	410 353	389 595	356 787	356 787
Total recettes	3 206 968	588 241	735 206	580 353	489 595	456 787	356 787
op 200 - TRAVAUX EDIFICES CULTUELS	1 268 693	263 895	557 798	147 000	100 000	100 000	100 000
Eglise Rouvroy	187 612	0	140 612	47 000	0	0	0
Eglise Saint Sépulcre	36 131	654	35 477	0	0	0	0
Collégiale Saint Vulfran	23 315	0	23 315	0	0	0	0
Eglise Saint Gilles	621 635	263 241	358 394	0	0	0	0
Autres	400 000	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000
Dépenses	1 268 693	263 895	557 798	147 000	100 000	100 000	100 000
DRAC	185 596	45 275	140 321	0	0	0	0
Etat	119 381	56 803	62 578	0	0	0	0
Région	42 219	0	42 219	0	0	0	0
Département	145 168	23 437	121 731	0	0	0	0
FCTVA	293 026	101 314	43 289	91 501	24 114	16 404	16 404
Total recettes	785 390	226 829	410 138	91 501	24 114	16 404	16 404
Total dépenses programme	50 776 321	4 924 416	8 975 711	9 093 000	9 614 398	9 084 398	9 084 398
Total recettes programme	24 761 656	2 469 524	4 868 608	5 039 034	4 577 139	4 497 146	3 310 206
Coût annuel	26 014 665	2 454 892	4 107 103	4 053 966	5 037 259	4 587 252	5 774 192

Les principaux investissements 2026



Acquisition de matériels

- **Matériel roulant (rachat véhicules) :** 200 000 €
- **Matériel informatique :** 156 695 €

Restauration collective

- Foyer la Barre (Aménagement et matériel) :** 20 380 €
- Participation Département (Travaux couverture 2025) :** 20 333 €

Travaux édifices culturels

- **Eglise St Gilles (Portail) :** 346 154 €
- **Participation DRAC :** 78 788 €
- **Collégiale St Vulfran (Mo restauration couverture) :** 10 000 €
- **Eglise Rouvroy (Etude structure et traitement mэрule)** 147 000 €

Subventions d'équipement

- **Fonds de concours ANRU (Solde Pôle Socio culturel et sportif) : 50 000 €**
- **Attribution de compensation voirie ANRU (Solde) : 20 000 €**

Travaux d'améliorations urbaines

- **Programme d'éclairage public : 700 804 €**
Participation DPV : 270 000 €
- **Programme voirie 1 556 541 €**
Participation DPV : 27 809 €
- **Effacement des réseaux : 199 787 €**
Participation FDE : 124 867 €

Equipements culturels

- **Restauration d'œuvres d'art 95 802 €**
Participation Amis de St Vulfran : 26 806 €
Participation Département : 6 441 €
Participation DRAC : 3 750 €
- **Centre Interprétation 2nde Guerre Mondiale : 63 000 €**
Participation Département (Report): 251 667 €
- **Aménagement du Carmel : 141 050 €**
Participation Fondation du Patrimoine : 81 360 €

Amélioration du patrimoine

- **Mise en accessibilité des bâtiments :** 69 000 €
- **Travaux conserverie :** 101 000 €
Participation DPV : 47 333 €
- **Aménagement Hôtel de Ville (Verrière) :** 190 000 €
Participation Département : 63 296 €
- **Travaux dans les logements communaux :** 56 000 €

Environnement et cadre de vie

- **Aire de jeux Parc de la Bouvaque :** 50 000 €
- **Aire de jeux Menchecourt :** 75 830 €
Participation DPV : 65 333 €
- **Aire de jeux Rouvroy :** 97 325 €
Participation Département : 31 054 €
- **Aménagement Pont de Béthune :** 611 204 €

Equipements sportifs

- **Centre Robert Viarre**
 - (Panneaux acoustiques et vestiaires) :
 - Participation DPV (Vestiaires et panneaux) :
 - Participation Département (Vestiaires) :

 - 790 896 €**
 - 229 097 €**
 - 208 000 €**
- **Mise en accessibilité salles de sports :**
55 000 €
- **Aménagement Gymnase Ponthieu (Menuiseries) :**
 - Participation DPV :

 - 50 000 €**
 - 33 334 €**
- **Aménagement Salle de Boxe (Toiture, VMC, réseau) :**
40 824 €

Stade Paul Delique

- **Etude de programmation :**
43 520 €

Musée Boucher de Perthes

- **Travaux (Fouilles, démolition, MO) :**
 - Participation Département :
 - Participation Région :
 - Participation DRAC :

 - 3 628 418 €**
 - 856 525 €**
 - 650 000 €**
 - 232 642 €**



DETTE

Etat d'endettement de la commune

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuité de la dette	1 263 069	1 364 665	1 508 039	1 746 677	2 004 900	2 105 995
Capital	882 749	997 012	1 073 492	1 214 622	1 395 957	1 499 064
Intérêts	380 320	367 653	434 504	532 055	608 943	606 931
Encours de la dette au 31/12/N	15 269 669	15 272 657	16 602 499	19 432 877	19 924 545	18 425 481

Profil d'extinction de la dette

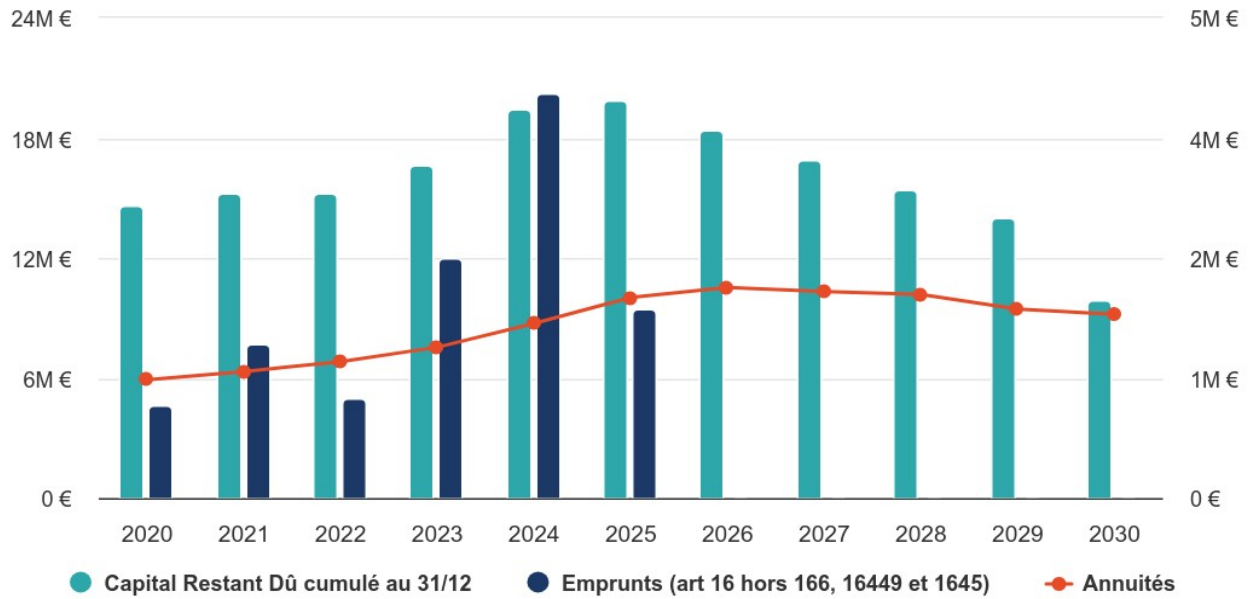
La charte de bonne conduite, dite « charte Gissler » qui consiste à classer les emprunts détenus par les collectivités en fonction de leur potentiel risque de taux, continue de faire état d'un recours à des produits très prudents.

Le profil d'extinction hors emprunt nouveau 2026 serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau et sans augmentation des taux variables.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ANNUITÉ
2025	1 395 956,91	608 943,32	2 004 900,23	19 924 544,55
2026	1 499 063,63	606 930,94	2 105 994,57	18 425 480,92
2027	1 495 255,07	567 816,68	2 063 071,75	16 930 225,85
2028	1 515 161,24	520 692,09	2 035 853,33	15 415 064,61
2029	1 417 146,86	472 822,64	1 889 969,50	13 997 917,75
2030	1 406 736,18	428 632,01	1 835 368,19	12 591 181,57
2031	1 394 022,32	384 704,69	1 778 727,01	11 197 159,25
2032	1 423 929,95	341 643,73	1 765 573,68	9 773 229,30
2033	1 430 547,57	296 953,55	1 727 501,12	8 342 681,73
2034	1 322 482,69	252 359,18	1 574 841,87	7 020 199,04
2035	1 345 818,58	212 971,21	1 558 789,79	5 674 380,46
2036	1 046 210,31	173 912,23	1 220 122,54	4 628 170,15
2037	731 257,77	143 137,03	874 394,80	3 896 912,38
2038	609 162,54	119 968,54	729 131,08	3 287 749,84
2039	620 708,23	100 736,71	721 444,94	2 667 041,61
2040	488 942,64	81 105,08	570 047,72	2 178 098,97
2041	464 813,94	65 029,23	529 843,17	1 713 285,03
2042	434 331,61	49 579,63	483 911,24	1 278 953,42
2043	441 800,97	35 565,13	477 366,10	837 152,45
2044	366 577,50	21 308,12	387 885,62	470 574,95
2045	172 725,79	12 241,63	184 967,42	297 849,16
2046	76 545,01	7 808,79	84 353,80	221 304,15
2047	76 734,81	5 817,68	82 552,49	144 569,34
2048	76 932,71	3 822,66	80 755,37	67 636,63
2049	51 666,64	1 823,33	53 489,97	8 346,06
2050	8 346,06	354,67	8 700,73	0,00
TOTAL GENERAL	21 312 877,53	5 516 680,50	26 767 367,33	

Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette

Principal > PROSPECTIVE 2025-1 - Scénario de base



DETTE

Les charges financières ont augmenté en 2024 et 2025. Un nouvel emprunt de 1 887 581 € a été réalisé en 2025 pour financer divers travaux (Voirie, Conserverie, Centre Robert Viarre, etc). Emprunts essentiellement contractés à taux variable sur le livret A (fixé à 1,5% depuis le 01 février dernier).

De façon prudentielle, la progression des charges financières, en prospective, est établie sur des taux de 3,5 % marges comprises pour la dette nouvelle. Elle tient compte d'un volume d'emprunts plafond nécessaire à garantir l'équilibre des budgets en prévisionnel, il s'agit donc de l'estimation la plus haute.

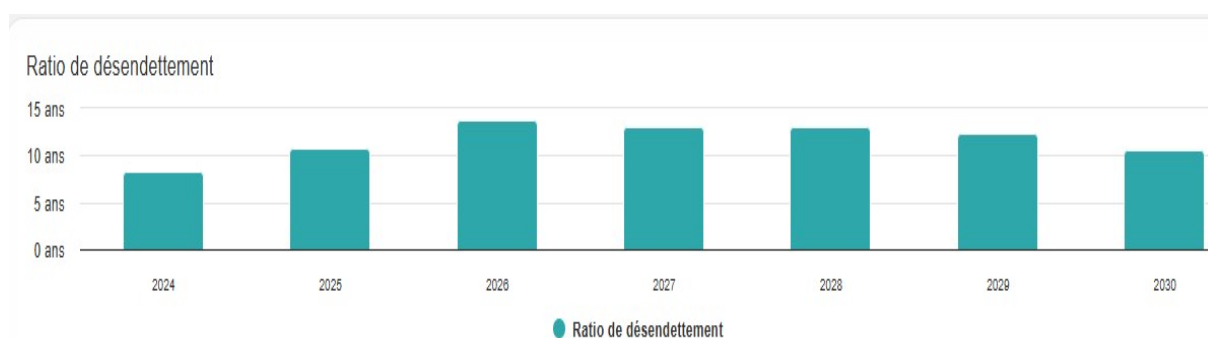
Evolution des ratios de dette du Budget Principal

Annuité de la dette		
Année 2024	76 €	hab
Année 2025	89 €	/hab
Année 2026	92 €	/hab
Moy. strate	129 €	/hab

Encours de la dette		
Encours de la dette au 31/12/2025	874 €	/hab
Moy. strate	986 €	/hab

Taux de charge de la dette (annuité / ressources de Fonctionnement)			
Année	RR courantes de Fonct.	Annuité	Taux charge de la dette
2023	29 861 345 €	1 507 996 €	5.05 %
2024	30 343 157 €	1 746 677 €	5.76 %
Estimation 2025	30 501 696 €	2 004 900 €	6.57 %
Projection 2026	31 550 834 €	2 105 995 €	6.67 %
Moy. strate			6,13 %

Capacité de désendettement		Nombre d'années nécessaires pour amortir l'encours de la dette si la commune consacre l'intégralité de son autofinancement brut. Zone d'alerte > 10	
Année	Epargne brute	Encours de la dette	Capacité de désendettement (en années)
2023	2 611 877 €	16 602 499 €	6.36
2024	2 357 270 €	19 432 877 €	8.24
Estimation 2025	1 837 734 €	19 924 545 €	10.84
Projection 2026	1 559 673 €	21 396 639 €	13.71



SYNTHESE DE LA PROJECTION 2026-2030

	Rétrospective	Prospective					
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Impôts et taxes (sauf 731)	228 071	204 552	201 983	201 983	201 983	201 983	201 983
Fiscalité locale (731)	15 734 955	15 792 297	16 133 556	16 285 961	16 486 068	16 688 777	16 894 120
Dotations et participations (74)	12 662 265	12 708 655	12 793 642	12 953 127	13 167 980	13 386 177	13 608 290
Autres recettes d'exploitation	1 717 865	1 796 192	2 421 653	1 890 183	2 240 183	1 534 266	1 534 266
Total des recettes réelles de fonctionnement	30 343 156	30 501 696	31 550 834	31 331 254	32 096 214	31 811 202	32 238 659
Charges à caractère général (chap 011)	6 022 808	6 117 557	5 700 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	14 316 468	14 667 510	15 000 000	15 150 000	15 301 500	15 454 515	15 609 060
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3 704 051	3 884 444	3 683 910	3 683 910	3 683 910	3 683 910	3 683 910
Charges financières (chap 66)	545 099	623 029	593 581	643 602	700 594	770 244	835 064
Autres dépenses de fonctionnement	3 245 808	3 264 756	4 232 200	4 125 100	4 125 100	3 881 825	3 708 535
Total des dépenses réelles de fonctionnement	27 834 235	28 557 296	29 209 691	29 302 612	29 511 104	29 490 494	29 536 569
Epargne de gestion	2 889 324	2 446 677	2 166 604	2 435 594	2 699 054	3 054 302	3 500 504
Intérêts de la dette (art 66111)	532 055	608 943	606 931	656 952	713 944	783 594	848 414
Epargne brute	2 357 269	1 837 734	1 559 673	1 778 642	1 985 109	2 270 708	2 652 090
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 214 622	1 395 957	1 499 064	1 605 829	1 762 327	1 826 712	1 979 061
Epargne nette	1 142 647	441 777	60 609	172 814	222 782	443 996	673 029
FCTVA (art 10222)	450 699	916 071	530 000	1 433 006	1 491 616	1 577 146	1 490 205
Subventions (chap 13)	1 188 092	1 437 047	4 314 993	3 606 028	3 085 523	2 920 000	1 820 001
Emprunts	4 045 000	1 887 581	2 971 158	3 581 153	4 164 476	4 043 256	5 001 163
Autres recettes	111 275	49 476	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Total des recettes réelles d'investissement	5 795 065	4 290 175	7 866 151	8 670 187	8 791 615	8 590 401	8 361 369
Sous-total dépenses d'équipement	8 604 253	4 924 416	8 975 711	9 093 000	9 614 398	9 084 398	9 084 398
Autres investissements hors PPI	0	400	0	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 214 622	1 395 957	1 499 064	1 605 829	1 762 327	1 826 712	1 979 061
Total des dépenses réelles d'investissement	9 818 875	6 320 773	10 474 775	10 698 829	11 376 725	10 911 110	11 063 459
Fonds de roulement en début d'exercice	3 368 567	1 853 678	1 767 481	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Résultat de l'exercice	- 1 514 888	- 86 198	- 267 481	0	0	0	0
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 853 678	1 767 481	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000

La synthèse du PPI ci-dessus, nécessite sur la période 2026-2030 un volume d'emprunts d'environ 18 700 000 € pour pouvoir financer les différents projets.

ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT POUR 2026

Emprunt nouveau Budget principal (Estimation)	Emprunt nouveau Budgets annexes (Estimation)	Emprunt nouveau total (Estimation)	Remboursement en capital Budget principal	Remboursement en capital Budgets annexes	Remboursement en capital total	Besoin de financement total (Estimation)
2 971 158 €	814 850 €	3 786 008 €	1 499 064 €	824 456 €	2 323 520 €	1 462 488 €

Evolution du Fonds de roulement

Définition du Fonds de roulement (FDR) : Excédent de ressources dont dispose la collectivité dans son haut de bilan après avoir financé l'ensemble de ses investissements.

Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est négatif, cela signifie que la collectivité a mobilisé ses réserves pour financer ses investissements.

Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est positif, cela signifie que la collectivité a mobilisé plus de ressources que ses besoins. Elle a donc reconstitué son FDR.

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Epargne nette	1 142 648	441 777	60 609	172 814	222 782	443 996	673 029
+ Recettes INV hors emprunts	1 750 065	2 402 594	4 894 993	5 089 033	4 627 140	4 547 146	3 360 206
+ Cessions	151 653	106 666	781 470	250 000	600 000	50 000	50 000
= Total Financement de l'investissement	3 044 366	2 951 037	5 737 072	5 511 847	5 449 922	5 041 142	4 083 235
- Dépenses d'invest. Hors dette	8 604 253	4 924 816	8 975 711	9 093 000	9 614 398	9 084 398	9 084 398
= Besoin de financement	-5 559 887	-1 973 779	-3 238 639	-3 581 153	-4 164 476	-4 043 256	-5 001 163
+ EMPRUNT et assimilés	4 045 000	1 887 581	2 971 158	3 581 153	4 164 476	4 043 256	5 001 163
= Variation FDR	-1 514 887	-86 198	-267 481	0	0	0	0

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
FOND DE ROULEMENT (FDR) au 31/12/n	1 853 678	1 767 481	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000



Budgets annexes



LE SERVICE DE L'EAU

BUDGET ANNEXE EAU

Le budget 2026 est construit dans le respect des directives prévues par le Plan Pluriannuel de l'Eau avec notamment :

- La nécessité de généraliser la tarification progressive et responsable
- La réduction des fuites de réseaux

Parallèlement, l'agence de l'eau HDF a mis en place plusieurs appels à projet avec la progressivité du prix de l'eau comme critère d'éligibilité des aides. En outre, la nécessité de préservation de la ressource en eau oblige à avoir une politique incitative de réduction des consommations.

Les recettes supplémentaires vont permettre d'accélérer le rythme de renouvellement de réseaux AEP, de faire face aux nouvelles obligations en matière de contrôle de la qualité de l'eau et de protection de la ressource, et d'envisager de nouveaux programmes permettant de limiter les pertes d'eau.

En 2026, le montant des investissements est évalué à **1,225 M€** dont **425 K€** de remboursement d'emprunts, et **800 K€** de travaux de renouvellement de réseaux et branchements, et accord-cadre à bons de commande des travaux d'eau potable.

Les recettes réelles de fonctionnement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Atténuation de charges (chap 013)	0	989	1 000	1 000	1 000	1 000
Autres redevances (surtaxe communale Eau)	676 318	1 177 822	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Locations diverses (terrain SAFER)	958	1 004	1 050	1 100	1 150	1 200
Produits des services (chap 70)	677 276	1 178 826	1 201 050	1 201 100	1 201 150	1 201 200
Subventions d'exploitation (chap 74)	81 773	0	0	0	0	0
Autres produits de gestion courante (chap 75)	52 805	62 974	50 000	50 000	50 000	50 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	811 854	1 242 789	1 252 050	1 252 100	1 252 150	1 252 200

La principale recette de fonctionnement du service de l'Eau est la **surtaxe communale (+ 501 504 € par rapport à 2024)**.

Les autres produits de gestion courante constituent les redevances versées par les opérateurs de télécommunications pour des antennes relais qui sont installées sur les châteaux d'eau.

Les dépenses réelles de fonctionnement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
60 Achats	205	0	500	500	500	500
61 Services extérieurs	129 146	2 283	80 000	50 000	30 000	30 000
62 Autres services extérieurs	249	249	250	250	250	250
Taxes foncières	11 198	11 465	11 600	11 800	12 000	12 200
Charges à caractère général (chap 011)	140 798	13 997	92 350	62 550	42 750	42 950
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	108 377	104 858	107 000	108 000	109 000	110 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	0	48 887	40 000	40 000	40 000	40 000
Total des dépenses de gestion courante	249 175	167 742	239 350	210 550	191 750	192 950
Intérêts de la dette (art 66111)	200 424	209 515	194 759	185 016	170 244	154 742
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	207	5 771	1 311	1 311	1 311	1 311
Total des dépenses réelles de fonctionnement	449 806	383 028	435 420	396 877	363 305	349 003

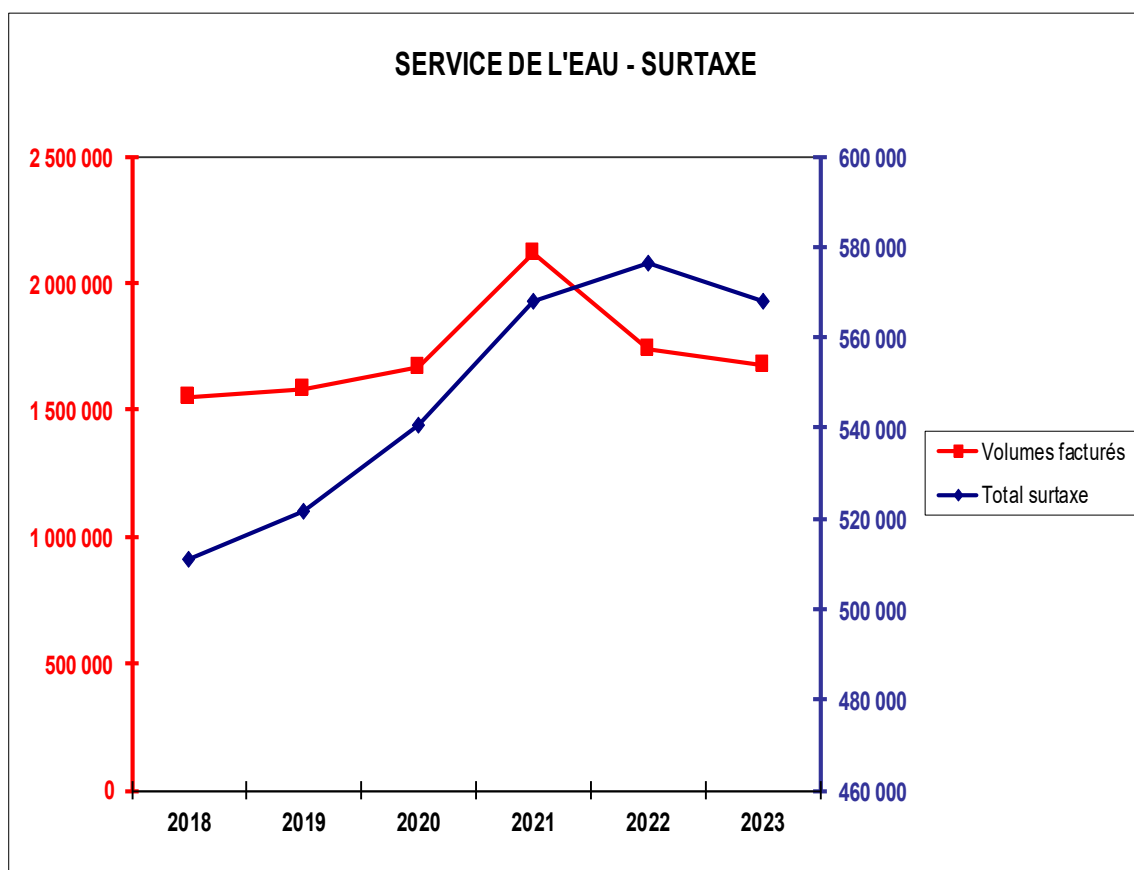
Est prévu en 2026, une étude du diagnostic d'unité de distribution de l'eau potable ainsi que le suivi du contrat d'actions pour la ressource en eau mené en collaboration avec l'AMEVA (comptes 61).



Service de l'Eau – Surtaxe et volumes d'eau facturés

SERVICE DE L'EAU - SURTAXE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
VOLUMES FACTURES							
1er Semestre	326 778	346 118	328 283	298 009	282 760	394 134	760 532
2ème Semestre	1 253 672	1 325 077	1 785 588	1 437 644	1 396 928	1 373 400	
Volumes facturés	1 580 450	1 671 195	2 113 871	1 735 653	1 679 688	1 767 534	760 532
SURTAXE							
1er Semestre	115 077,45	112 371,19	106 150,61	103 330,18	98 032,90	206 321,30	468 741,73
2ème Semestre	406 379,22	428 218,84	461 921,40	473 015,13	469 996,51	709 079,08	
Total surtaxe	521 456,67	540 590,03	568 072,01	576 345,31	568 029,41	915 400,38	468 741,73





Etat d'endettement du service de l'Eau

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuité de la dette	437 730	444 724	515 962	574 953	606 799	620 400
Capital	303 496	316 282	352 899	374 539	397 284	425 641
Intérêts	134 234	128 442	163 063	200 414	209 515	194 759
Encours de la dette au 31/12/N	5 441 428	5 705 146	5 952 999	5 977 460	5 939 499	5 513 858

La structure de la dette pour le service de l'Eau au 31 décembre 2025 est composée de 18 contrats de prêts dont 5 contrats à taux variables indexés sur le Livret A, 1 contrat indexé sur l'EURIBOR 3 mois et 4 contrats de l'Agence de l'eau qui sont des avances remboursables sans intérêts.

Profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction hors emprunt nouveau 2026 serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau et sans augmentation des taux variables.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2025	397 283,57	209 514,84	606 798,41	5 939 499,00
2026	425 640,53	194 758,83	620 399,36	5 513 858,47
2027	432 448,99	185 016,13	617 465,12	5 081 409,48
2028	439 532,42	170 243,84	609 776,26	4 641 877,06
2029	446 905,30	154 741,94	601 647,24	4 194 971,76
2030	454 575,77	139 166,98	593 742,75	3 740 395,99
2031	462 557,00	123 284,01	585 841,01	3 277 838,99
2032	470 860,81	107 216,08	578 076,89	2 806 978,18
2033	389 475,68	90 542,61	480 018,29	2 417 502,50
2034	394 667,42	77 456,29	472 123,71	2 022 835,08
2035	400 063,17	64 168,16	464 231,33	1 622 771,91
2036	292 336,91	50 929,35	343 266,26	1 330 435,00
2037	290 467,96	41 283,93	331 751,89	1 039 967,04
2038	248 662,60	31 503,62	280 166,22	791 304,44
2039	199 112,34	22 816,27	221 928,61	592 192,10
2040	76 695,58	16 149,58	92 845,16	515 496,52
2041	77 558,51	13 966,89	91 525,40	437 938,01
2042	55 604,77	11 756,09	67 360,86	382 333,24
2043	55 770,11	10 280,36	66 050,47	326 563,13
2044	55 943,52	8 801,15	64 744,67	270 619,61
2045	56 125,10	7 318,31	63 443,41	214 494,51
2046	56 314,98	5 831,64	62 146,62	158 179,53
2047	56 513,27	4 341,00	60 854,27	101 666,26
2048	56 720,18	2 846,10	59 566,28	44 946,08
2049	30 324,32	1 347,04	31 671,36	14 621,76
2050	14 621,76	402,20	15 023,96	0,00
TOTAL GENERAL	6 336 782,57	1 745 683,24	8 082 465,81	

Les recettes d'investissement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Subventions Agence de l'eau	41 660	141 162	140 545	50 000	50 000	50 000
FCTVA	0	32 950	89 000	130 000	80 000	80 000
Sous-total des recettes d'investissement	41 660	174 112	229 545	180 000	130 000	130 000
Emprunts en cours	399 000	359 108	968 500	300 000	300 000	300 000
Affectation du résultat	32 509	0	274 892	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	473 169	533 220	1 472 937	480 000	430 000	430 000

Les dépenses d'investissement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	200 895	529 137	800 000	500 000	500 000	500 000
Sous-total dépenses d'équipement	200 895	529 137	800 000	500 000	500 000	500 000
Remboursement capital de la dette	374 539	397 284	425 641	432 449	439 532	446 905
Total des dépenses réelles d'investissement	575 434	926 421	1 225 641	932 449	939 532	946 905

En 2025, des travaux sur les réseaux d'eau ont été réalisés notamment Rte des Polonais et Rue de la Cité Leday.

En 2026, est prévu notamment des travaux sur les réseaux d'eau sur les rues du Dauphiné, des teinturiers ou encore sur la place de l'Amiral Courbet.

Plan Pluriannuel des travaux du service de l'eau

PLURIANNUEL EAU POTABLE			
opérations	2026	2027	2028
TRAVAUX EAU POTABLE			
renouvellement de canalisation AEP			
montant	HT	HT	HT
reprise République (marie blachère)	40 000,00 €		
rue du dauphiné (130 ml)	90 000,00 €		
rue Jean de Ponthieu		176 666,67 €	
rue des Teinturiers	183 333,33 €		
place Amiral Courbet	216 666,67 €		
rue Duchesne de la Motte	75 000,00 €		
quai de la Pointe			226 666,67
rue du Prayel			175 000,00
canalisation à renouveler casse réseau (préconisation RAD véolia)			
rue Hôtel Dieu		220 000,00 €	
rue Saint Gilles		a chiffrer	
Contrôle après travaux			
étanchéité, compactage	30 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Travaux sur réservoir			
mise en sécurité équipements internes 2 échelles d'accès	15 000,00 €		
cerclage château d'eau rte d'Amiens (1 réservoir)		200 000,00 €	200 000,00 €
Station de captage			
Étude et maîtrise d'œuvre			
campagne d'analyses d'eau complémentaires	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
AMO diagnostic de l'UDI	25 000,00 €		
PGSSE: plan d'actions			
installation d'un turbidimetre captage saint gilles	5 500,00 €		
installation de 2 turbidimetres captage Fond de l'Heure	10 500,00 €		
inspection des forages 5 forages 3 Fond de l'Heure et 2 à saint gilles (10K / pompes)	90 000,00 €		
comblement forage Ermitage		XX étude chiffrage en cours	
Contrat Action Ressource en Eau			
animation PA et CARE Ameva	24 832,00 €	24 832,00 €	24 832,00 €
mise en œuvre action non agricole: point ades suivi piézométrique (hors révision de zonage assainissement)	10 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
	26 760,00 €	27 510,00 €	41 810,00 €
mise en oeuvre Plan d'Action agricole: lettre information technique, accompagnement plantation de haies, analyses reliquat intrants en entrée et en sortie d'hiver			
TOTAL € HT	847 592,00	677 008,67	696 308,67
TOTAL € TTC	1 017 110,40	812 410,40	835 570,40



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Tout comme le budget du service de l'Eau, le budget 2026 du service de l'Assainissement est construit dans le respect des directives prévues par le Plan Pluriannuel de l'Assainissement.

Parallèlement, l'agence de l'eau HDF a mis en place plusieurs appels à projet pour lesquels la Ville est potentiellement éligible à l'obtention d'aides financières.

Les recettes supplémentaires vont permettre d'accélérer le rythme de renouvellement de réseaux, de faire face aux nouvelles obligations en matière de contrôle de la qualité de l'assainissement et de protection de la ressource.

En 2026, le montant des investissements est évalué à **1,340 M€** dont **340 K€** de remboursement d'emprunts, et **1,00 M€** de travaux de renouvellement de réseaux et branchements, et accord-cadre à bons de commande des travaux d'assainissement.

Les recettes réelles de fonctionnement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Autres redevances (surtaxe communale Assainissement)	469 985	574 102	550 000	550 000	550 000	550 000
Fonds de travaux	213 710	21 608	0	0	0	0
Redevances matières de vidanges	2 800	0	500	500	500	500
Produits des services (chap 70)	686 495	595 710	550 500	550 500	550 500	550 500
Prime d'épuration	116 895	0	0	0	0	0
Autres	0	1 741	0	0	0	0
Subventions d'exploitation (chap 74)	116 895	1 741	0	0	0	0
Autres produits de gestion courante (chap 75)	18 879	19 499	20 000	20 000	20 000	20 000
Fonds de soutien - sortie des emprunts à risques	27 286	27 286	27 286	27 286	27 286	0
Produits financiers (Chap 76)	27 286	27 286	27 286	27 286	27 286	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	849 555	644 236	597 786	597 786	597 786	570 500

La principale recette de fonctionnement du service de l'Assainissement est la **surtaxe communale (+ 54 117 € par rapport à 2024)**.

Les dépenses réelles de fonctionnement

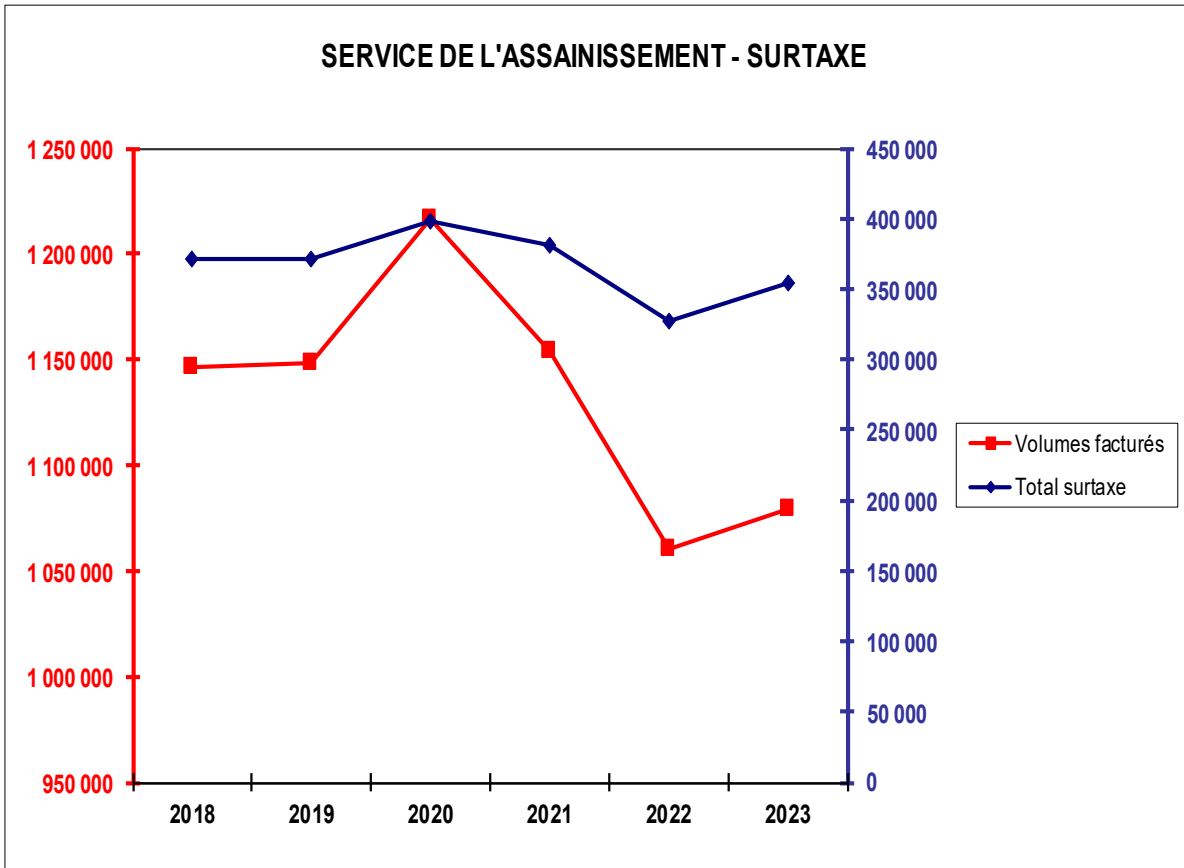
	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
60 Achats	0	483	500	500	500	500
61 Services extérieurs	17 562	22 796	40 000	20 000	10 000	10 000
62 Autres services extérieurs	498	747	1 000	1 000	1 000	1 000
Charges à caractère général (chap 011)	18 060	24 026	41 500	21 500	11 500	11 500
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	139 929	155 355	156 000	157 000	158 000	159 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	112	7 906	500	500	500	500
Total des dépenses de gestion courante	158 101	187 287	198 000	179 000	170 000	171 000
Intérêts de la dette (art 66111)	117 932	122 734	128 675	123 870	114 514	104 748
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	-4 264	1 578	5 651	5 651	5 651	5 651
Charges financières (chap 66)	113 668	124 312	134 326	129 521	120 165	110 399
Total des dépenses réelles de fonctionnement	271 769	311 599	332 326	308 521	290 165	281 399

Est prévu en 2026, une campagne de recherche micropolluants (38 400 €) ce qui explique l'augmentation des dépenses sur les comptes 61.

Service de l'Assainissement – Surtaxe et volume d'eau facturés

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - SURTAXE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
VOLUMES FACTURES							
1er Semestre	369 852	371 533	355 174	301 054	284 923	368 704	309 959
2ème Semestre	778 246	844 879	798 664	759 157	794 414	941 972	
Volumes facturés	1 148 098	1 216 412	1 153 838	1 060 211	1 079 337	1 310 676	309 959
SURTAXE							
1er Semestre	121 459,67	122 427,26	119 974,79	85 617,49	81 003,88	148 795,98	216 857,31
2ème Semestre	250 078,89	275 253,03	261 709,11	240 968,33	272 497,58	307 244,23	
Total surtaxe	371 538,56	397 680,29	381 683,90	326 585,82	353 501,46	456 040,21	216 857,31



Etat d'endettement du service de l'Assainissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuité de la dette	413 793	369 906	389 387	394 144	424 194	469 507
Capital	309 225	273 007	277 216	276 212	301 460	340 832
Intérêts	104 568	96 899	112 171	117 932	122 734	128 675
Encours de la dette au 31/12/N	4 238 440	4 250 432	4 131 550	4 300 507	4 746 375	4 405 543

La structure de la dette pour le service de l'Assainissement au 31 décembre 2025 est composée de **24 contrats de prêts** dont 4 contrats à taux indexé sur le Livret A et 15 contrats de l'Agence de l'eau qui sont des avances remboursables sans intérêts.

Profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction hors emprunt nouveau 2026 serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau et sans augmentation des taux variables.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2025	301 460,01	122 733,84	424 193,85	4 746 375,35
2026	340 832,42	128 675,30	469 507,72	4 405 542,93
2027	347 613,54	123 870,38	471 483,92	4 057 929,39
2028	342 916,03	114 514,23	457 430,26	3 715 013,36
2029	336 705,19	104 748,37	441 453,56	3 378 308,17
2030	332 117,05	95 147,06	427 264,11	3 046 191,12
2031	340 053,32	85 763,08	425 816,40	2 706 137,80
2032	348 310,00	76 195,06	424 505,06	2 357 827,80
2033	356 900,92	66 252,18	423 153,10	2 000 926,88
2034	365 840,55	56 038,01	421 878,56	1 635 086,33
2035	374 112,96	45 569,27	419 682,23	1 260 973,37
2036	282 996,27	34 817,72	317 813,99	977 977,10
2037	182 247,22	26 586,18	208 833,40	795 729,88
2038	106 048,15	21 542,56	127 590,71	689 681,73
2039	94 609,98	19 024,87	113 634,85	595 071,75
2040	75 525,27	16 466,69	91 991,96	519 546,48
2041	74 299,82	14 467,34	88 767,16	445 246,66
2042	55 368,17	12 448,59	67 816,76	389 878,49
2043	55 411,75	10 982,69	66 394,44	334 466,74
2044	55 457,45	9 515,87	64 973,32	279 009,29
2045	51 096,86	8 048,08	59 144,94	227 912,43
2046	51 146,91	6 579,29	57 726,20	176 765,52
2047	51 199,17	5 109,46	56 308,63	125 566,35
2048	51 253,71	3 638,50	54 892,21	74 312,64
2049	44 296,32	2 166,43	46 462,75	30 016,32
2050	30 016,32	840,46	30 856,78	0,00
TOTAL GENERAL	5 047 835,36	1 211 741,51	6 259 576,87	

Les recettes d'investissement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Subventions Agence de l'eau	273 766	430 382	300 000	150 000	150 000	150 000
Fonds de travaux	594 229	114 018	0	0	0	0
FCTVA	0	73 228	199 000	150 000	130 000	95 000
Sous-total des recettes d'investissement	867 995	617 628	499 000	300 000	280 000	245 000
Emprunts en cours	357 000	750 408	581 000	300 000	300 000	300 000
Affectation du résultat	438 108	341 333	62 771	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	1 663 103	1 709 369	1 142 771	600 000	580 000	545 000

Les dépenses d'investissement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	1 254 344	1 353 983	1 000 000	800 000	600 000	600 000
Sous-total dépenses d'équipement	1 254 344	1 353 983	1 000 000	800 000	600 000	600 000
Remboursement capital de la dette	276 212	301 460	340 832	347 614	342 916	336 705
Total des dépenses réelles d'investissement	1 530 556	1 655 443	1 340 832	1 147 614	942 916	936 705

En 2025, des travaux sur les réseaux d'assainissement ont été réalisés notamment sur la Route des Polonais et rue Pasteur.

En 2026, est prévu notamment des travaux sur les réseaux d'assainissement sur les rues du Dauphiné, des teinturiers ou encore sur la place de l'Amiral Courbet.

Plan Pluriannuel des travaux du service de l'assainissement

PLURIANNUEL ASSAINISSEMENT			
opérations	2026	2027	2028
TRAVAUX ASSAINISSEMENT			
renouvellement de réseau			
montant	HT	HT	HT
boulevard de la République (big mat/Marie Blachère)	65 000,00 €		
rue Dauphiné (prog voirie)	135 000,00 €		
rue Jean de Ponthieu		93 791,67 €	
rue des Teinturiers	251 666,67 €		
place Amiral Courbet			
rue Duchesne de la Motte	163 333,37 €		
création & mise en conformité des boîtes	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
quai de la pointe (renouvellement des branchements)			104 166,67 €
impasse de la commanderie (préconisation Véolia)			50 000,00 €
rue Prayel (renouvellement)		195 833,33 €	
Inspection télévisée des réseaux et tests			
Contrôles extérieur : Inspection télévisée des réseaux et tests étanchéité, compactage	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL € HT	700 000,04	374 625,00	239 166,67
TOTAL € TTC	840 000,05	449 550,00	287 000,00



CINEMA LE REX

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Prestations de services - entrées	132 228	132 801	130 000	130 000	130 000	130 000
Ventes de marchandises	0	1 261	2 000	2 000	2 000	2 000
Produits des services (chap 70)	132 228	134 062	132 000	132 000	132 000	132 000
Subventions d'exploitation (chap 74)	173 000	173 000	173 000	173 000	173 000	173 000
Label Art et Essai	33 158	39 782	40 000	40 000	40 000	40 000
DRAC	0	36 000	0	0	0	0
Europe	0	17 114	15 000	15 000	15 000	15 000
Subventions d'exploitation (chap 74)	206 158	265 896	228 000	228 000	228 000	228 000
Autres	164	268	500	500	500	500
Autres produits de gestion courante (Chap 75)	164	268	500	500	500	500
Fonds de soutien - sortie des emprunts à risque	1 906	1 906	1 906	1 906	1 906	0
Produits financiers (Chap 76)	1 906	1 906	1 906	1 906	1 906	0
Autres	0	1	50	50	50	50
Produits exceptionnels (Chap 77)	0	1	50	50	50	50
Total des recettes réelles de fonctionnement	340 456	402 133	362 456	362 456	362 456	360 550

On constate sur l'exercice 2025, un nombre d'entrées important (132 801 €)

De plus, le budget du Cinéma le Rex a reçu diverses recettes notamment le Label Art et Essai (39 782 €), la DRAC (36 000 €) ou encore l'Europe (17 114 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
60 Achats	31 522	35 134	35 000	35 000	35 000	35 000
61 Services extérieurs	114 761	144 646	150 000	150 000	150 000	150 000
62 Autres services extérieurs	8 782	6 348	6 000	6 000	6 000	6 000
63 Impôts et taxes	15 253	18 234	19 000	19 000	19 000	19 000
Charges à caractère général (chap 011)	170 318	204 362	210 000	210 000	210 000	210 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	141 604	188 306	200 000	200 000	200 000	200 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	0	0	50	50	50	50
Total des dépenses de gestion courante	311 922	392 668	410 050	410 050	410 050	410 050
Intérêts de la dette (art 66111)	3 612	3 318	3 027	2 728	2 429	2 108
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	-220	-218	-223	-223	-223	-223
Charges financières (chap 66)	3 392	3 100	2 804	2 505	2 206	1 885
Impôts sur les bénéfices (chap 69)	0	2 531	300	500	500	500
Total des dépenses réelles de fonctionnement	315 314	398 299	413 154	413 055	412 756	412 435

En 2025, le poste de locations de films a augmenté (62 992 € contre 54 785 € en 2024) sur les comptes 61. Pour rappel, ce chiffre est lié avec celui des entrées et évolue donc en fonction de ce dernier.

Etat d'endettement du Budget Cinéma le Rex

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuité de la dette	19 807	19 758	16 477	13 206	13 151	13 108
Capital	14 799	15 287	12 543	9 594	9 833	10 081
Intérêts	5 008	4 471	3 934	3 612	3 318	3 027
Encours de la dette au 31/12/N	149 496	134 209	121 666	112 072	102 239	92 158

La structure de la dette pour le Cinéma le Rex au 31 décembre 2025 est composée d'un contrat de prêt à taux fixe, qui prend fin en 2035.

Profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction hors emprunt nouveau 2026 serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau et sans augmentation des taux variables.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2025	9 833,48	3 317,94	13 151,42	102 238,21
2026	10 081,09	3 026,82	13 107,91	92 157,12
2027	10 337,38	2 728,35	13 065,73	81 819,74
2028	10 602,62	2 428,96	13 031,58	71 217,12
2029	9 269,95	2 108,42	11 378,37	61 947,17
2030	9 554,09	1 833,98	11 388,07	52 393,08
2031	9 848,17	1 551,14	11 399,31	42 544,91
2032	10 152,56	1 263,02	11 415,58	32 392,35
2033	10 467,58	959,00	11 426,58	21 924,77
2034	10 793,65	649,10	11 442,75	11 131,12
2035	11 131,12	329,54	11 460,66	0,00
TOTAL GENERAL	112 071,69	20 196,27	132 267,96	

Les recettes d'investissement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Subventions CNC	49 713	0	77 000	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	49 713	0	77 000	0	0	0

Le versement des subventions du Centre National du Cinéma (CNC) sur des investissements liés à l'activité du Cinéma à hauteur de 90% du montant HT.

Il reste à ce jour environ 77 000 € sur ce fonds.

Les dépenses d'investissement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	31 835	19 280	150 000	30 000	30 000	30 000
Sous-total dépenses d'équipement	31 835	19 280	150 000	30 000	30 000	30 000
Remboursement capital de la dette	9 594	9 833	10 081	10 337	10 603	9 270
Total des dépenses réelles d'investissement	41 429	29 113	160 081	40 337	40 603	39 270

En 2025, il est à noter l'acquisition de matériels (scan mobile, enceinte portative).

En 2026, est prévu notamment le remplacement d'un projecteur laser, d'une chaîne sonore ou encore des portes d'entrées.



MARCHE COUVERT

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Prestations de services	80 787	92 077	92 000	92 000	92 000	92 000
Rbt de frais par des tiers	0	617	0	0	0	0
Ventes de produits, prestations de services (chap 70)	80 787	92 694	92 000	92 000	92 000	92 000
Subventions d'exploitation	29 000	5 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Subventions d'exploitation (chap 74)	29 000	5 000	17 000	17 000	17 000	17 000
Redevances d'exploitation	0	14 622	0	0	0	0
Autres produits de gestion courante (Chap 75)	0	14 622	0	0	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	109 787	112 316	109 000	109 000	109 000	109 000

L'activité de ce budget annexe sur l'exercice 2025 a été positive.

Sur l'exercice 2025, les recettes liées aux emplacements s'élèvent à **92 077 €**, ce qui traduit un réel dynamisme du Marché couvert.

A noter qu'une somme de 14 622 € a été liquidée en 2025 correspondant aux soldes de la redevance animation encaissée par les fils de Mme Géraud. Cependant, suite à l'émission de ce titre, un contentieux est en cours avec la société qui ne souhaite pas honorer ce titre.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
60 Achats	3 561	5 804	10 000	10 000	10 000	10 000
61 Services extérieurs	3 263	5 826	6 000	6 000	6 000	6 000
62 Autres services extérieurs	249	249	300	300	300	300
63 Taxe foncière	5 188	5 437	5 600	5 800	6 000	6 200
Charges à caractère général (chap 011)	12 261	17 315	21 900	22 100	22 300	22 500
Charges de personnel (chap 012)	35 144	36 264	36 500	36 500	36 500	36 500
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1	1	10	10	10	10
Total des dépenses de gestion courante	47 406	53 580	58 410	58 610	58 810	59 010
Intérêts de la dette (art 66111)	10 498	8 415	6 232	3 946	1 550	0
Intérêts courus non échus - ICNE (art 66112)	-28	-29	-31	-31	-31	0
Charges financières (chap 66)	10 470	8 386	6 201	3 915	1 519	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	57 876	61 966	64 611	62 525	60 329	59 010

A noter qu'il sera peut-être nécessaire de créer une ligne pour les honoraires du contentieux avec la société Géraud.

Etat d'endettement du Budget Marché couvert

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuité de la dette	35 946	54 135	54 135	54 135	54 135	54 134
Capital	19 752	39 752	41 649	43 637	45 720	47 902
Intérêts	16 194	14 383	12 486	10 498	8 415	6 232
Encours de la dette au 31/12/N	321 434	281 682	240 033	196 396	150 676	102 774

La structure de la dette pour le Marché couvert au 31 décembre 2025 est composée d'un contrat de prêt à taux fixe qui se termine en 2028.

Profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction hors emprunt nouveau 2026 serait le suivant, toutes choses égales par ailleurs et sans emprunt nouveau et sans augmentation des taux variables.

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2025	45 720,17	8 414,67	54 134,84	150 675,88
2026	47 902,45	6 232,40	54 134,84	102 773,43
2027	50 188,89	3 945,95	54 134,84	52 584,54
2028	52 584,54	1 550,29	54 134,84	0,00
TOTAL GENERAL	196 396,05	20 143,31	216 539,36	

Les dépenses d'investissement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	0	979	1 000	1 000	1 000	1 000
Sous-total dépenses d'équipement	0	979	1 000	1 000	1 000	1 000
Remboursement capital de la dette	43 637	45 720	47 902	50 189	52 585	0
Total des dépenses réelles d'investissement	43 637	46 699	48 902	51 189	53 585	1 000

Les recettes d'investissement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Affectation du résultat	5 546	7 111	10 488	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	5 546	7 111	10 488	0	0	0



LES SCENES D'ABBEVILLE



Evolution des recettes réelles de fonctionnement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Redevances à caractère culturel (entrées)	152 275	134 000	125 000	125 000	125 000	125 000
Mise à disposition personnel	103	0	0	0	0	0
Remboursement frais CABS	2 143	3 048	3 000	3 000	3 000	3 000
Produits des services (chap 70)	154 521	137 048	128 000	128 000	128 000	128 000
Participations Etat (DRAC)	50 000	49 702	40 000	40 000	40 000	40 000
Participation Région	50 000	0	100 000	50 000	50 000	50 000
Participation Département	4 000	0	0	0	0	0
Participation de la ville	1 080 000	1 127 800	1 061 910	1 061 910	1 061 910	1 061 910
Participations (chap 74)	1 184 000	1 177 502	1 201 910	1 151 910	1 151 910	1 151 910
Revenus des immeubles	10 279	10 317	10 000	10 000	10 000	10 000
Autres produits divers	1 965	0	0	0	0	0
Libéralités reçues (mécénat)	9 500	4 000	8 500	8 500	8 500	8 500
Autres Produits de gestion courante (chap 75)	21 744	14 317	18 500	18 500	18 500	18 500
Produits spécifiques (chap 77)	0	43	50	50	50	50
Reprises sur amortissements et provisions (chap 78)	165	0	100	100	100	100
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 360 430	1 328 910	1 348 560	1 298 560	1 298 560	1 298 560

L'activité des scènes d'Abbeville sur l'exercice 2025 a été une nouvelle fois importante.

Sur l'exercice 2025, les recettes liées aux entrées s'élèvent à **134 000 €**, ce qui témoigne une réelle attractivité de la programmation culturelle.

Il est à noter que le Conseil Départemental ne participe plus au financement de la saison culturelle.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
60 Achats	37 702	36 079	35 000	35 000	35 000	35 000
61 Services extérieurs	626 423	596 059	595 000	595 000	595 000	595 000
62 Autres services extérieurs	21 010	21 959	40 000	40 000	40 000	40 000
63 Impôts et taxes	25 193	30 212	30 000	30 000	30 000	30 000
Charges à caractère général (chap 011)	710 328	684 309	700 000	700 000	700 000	700 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	631 371	614 746	615 000	616 000	617 000	618 000
Autres charges de gestion courante (65)	10 000	867	15 000	50	50	50
Charges spécifiques (67)	2 358	0	0	0	0	0
Dotations aux provisions (68)	0	2 023	500	500	500	500
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 354 057	1 301 945	1 330 500	1 316 550	1 317 550	1 318 550

La diminution des charges de personnel (chapitre 012) s'explique par la réorganisation du service suite aux départs de plusieurs agents.

Les dépenses d'investissement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	69 281	12 727	100 000	30 000	30 000	30 000
Total des dépenses réelles d'investissement	69 281	12 727	100 000	30 000	30 000	30 000

En 2025, il est à souligner le remplacement de matériels divers (sièges, ordinateurs).

En 2026, est prévu le remplacement du système de sécurité incendie.

Les recettes d'investissement

	Rétrospective	Prospective CFU				
	2024	Estimation 2025	2026	2027	2028	2029
Etat - FIPH	0	1 216	0	0	0	0
Affectation du résultat	0	20 958	23 330	0	0	0
Département	0	0	48 000	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	0	22 174	71 330	0	0	0

GLOSSAIRE

CAF : Capacité d'autofinancement

CGCT : Code général des collectivités territoriales

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DNP : Dotation nationale de péréquation

DPV : Dotation politique de la ville

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local

DSU : Dotation de solidarité urbaine

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal

FCTVA : Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée

FPIC : Fonds de péréquation intercommunal

GVT : Glissement vieillesse technicité

NBI : Nouvelle bonification indiciaire

PPI : Plan pluriannuel d'investissement

TH : Taxe habitation

THRS : Taxe habitation sur les résidences secondaires

TFPB : Taxes foncières sur les propriétés bâties

TFNB : Taxes foncières sur les propriétés non bâties